



Le paysage métropolitain

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



Avant-propos

Le présent document reprend presque intégralement l'étude *Le paysage métropolitain* réalisée en 2004 par *Daniel Arbour et Associés* dans le cadre des travaux d'élaboration du *Projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement* de la Communauté métropolitaine de Montréal. Quelques ajustements de formes et une révision linguistique ont été effectués pour améliorer la lecture. La pertinence de cette étude, même si certaines données ont changé depuis les sept dernières années, permet à la Communauté de l'utiliser comme document de référence pour la réalisation de son *Projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement*.



Communauté métropolitaine de Montréal

Communauté métropolitaine de Montréal

Le paysage métropolitain

Rapport final

n/d : 32533F

Janvier 2004

— Daniel **Arbour** & Associés
S.E.N.C.



TABLE DES MATIÈRES

1.	OBJECTIF DE L'ÉTUDE	3
1.1	Mise en contexte de l'étude	3
1.2	Le mandat.....	3
2.	LA MÉTHODOLOGIE	4
2.1	Volet A – L'identification des ensembles de portée métropolitaine	4
2.2	Volet B - Les enjeux.....	4
3.	ANALYSE DU PAYSAGE.....	5
3.1	L'identification des unités de paysage	5
3.1.1	L'unité montréalaise	5
3.1.2	L'unité ouest.....	6
3.1.3	L'unité laurentienne.....	7
3.1.4	L'unité centre urbain	8
3.1.5	La Cité	8
3.1.6	Le fleuve	9
3.2	Constat sur les éléments de composition du paysage.....	11
3.2.1	Les éléments structurants	11
3.2.2	Les éléments ponctuels d'attraits paysagers	24
3.3	Constat sur les outils de gestion	28
3.4	Identification des ensembles de portée métropolitaine et des éléments d'attraits et description de leur valeur identitaire	30
3.5	Proposition d'une définition de la valeur identitaire du paysage de la CMM	36
3.6	Le bilan.....	37
4.	LES ENJEUX	39
4.1	Le paysage idéalisé versus la réalité	39
4.2	L'incohérence du paysage ou la perte de la valeur identitaire	39
4.3	La reconnaissance du paysage sur le territoire de la CMM	40
4.4	L'outillage de l'intervention	40
4.5	La CMM au cœur des acteurs	41
5.	BIBLIOGRAPHIE.....	42



1. OBJECTIF DE L'ÉTUDE

1.1 MISE EN CONTEXTE DE L'ÉTUDE

L'étude du paysage métropolitain est un dossier complexe à aborder de par la superficie de son territoire et de par la variété des composantes anthropiques et naturelles qui le caractérisent.

Le paysage, c'est tout ce qui structure notre espace soit, les milieux naturels et agricoles, les ensembles bâtis et patrimoniaux, les zones industrielles et commerciales, les corridors énergétiques et de transport et les lieux en devenir tels les friches et les terrains vacants.

Le paysage est le *miroir d'une société* et, de ce fait même, la représentation en trois dimensions de notre dynamique et réalité culturelle, économique et sociale. L'état du paysage est un indicateur de nos valeurs de société en ce qui a trait au développement urbain et à la protection ainsi qu'à la mise en valeur des milieux naturels et agricoles.

Il existe depuis quelques années une montée de l'intérêt pour le paysage aux États-Unis, en Europe et au Québec. On convient que le paysage n'est plus seulement un territoire naturel et rural mais aussi urbain¹. Le paysage est la résultante de tout ce qui structure notre espace.

La valorisation des paysages est inséparable de l'attachement et du niveau des connaissances des ressources naturelles, rurales, culturelles et historiques de la population qui les habite ou les fréquente. Un effort de sensibilisation et de responsabilisation à l'égard du paysage comme valeur identitaire est à faire auprès de tous les bâtisseurs du paysage, soit le citoyen, le développeur, l'entrepreneur et les décideurs publics.

L'objectif de l'étude est d'identifier les paysages structurants de l'espace métropolitain en soulignant leur caractère spécifique et leur valeur.

1.2 LE MANDAT

L'étude vise à caractériser le paysage métropolitain et à baliser sa valeur identitaire; à dresser un bilan de ses éléments structurants et à élaborer une liste d'enjeux pour sa protection et sa mise en valeur.

Pour réaliser ce mandat, nous avons suivi deux axes d'analyse :

- 1- Identification des ensembles de portée métropolitaine;
- 2- Enjeux quant aux mesures de protection et de mise en valeur.

¹ « En France, la notion du paysage urbain ne s'est répandue que depuis une vingtaine d'années dans les milieux spécialisés, tels ceux des urbanistes et des géographes. » voir BERQUE, Augustin, Les raisons du paysage.



2. LA MÉTHODOLOGIE

L'étude se veut un constat sur l'état du paysage et des outils de sa gestion avant de définir les enjeux de préservation et de mise en valeur du paysage. Nous proposons deux volets à l'étude, soit :

- L'identification des ensembles de portée métropolitaine;
- Les enjeux.

2.1 VOLET A – L'IDENTIFICATION DES ENSEMBLES DE PORTÉE MÉTROPOLITAINE

L'analyse du paysage propose dans un premier temps, un découpage du territoire par unité de paysage possédant les mêmes caractéristiques.

Nous analysons ensuite les composantes naturelles et anthropiques qui façonnent notre paysage. Nous présentons un constat de leur capacité à contribuer à la valeur identitaire de chaque unité et au territoire d'ensemble de la CMM. Le cheminement est le suivant :

- A.1 Identification des unités de paysage
- A.2 Constat sur les éléments de composition du paysage
- A.3 Constat sur les outils de sa gestion
- A.4 Identification des ensembles et des éléments d'attraits de portée métropolitaine et description de la valeur identitaire
- A.5 Proposition d'une définition de la valeur identitaire du paysage métropolitain
- A.6 Bilan

2.2 VOLET B - LES ENJEUX

Nous dressons une liste d'enjeux de préservation et de mise en valeur à promouvoir par la CMM qui vise des interventions de planification régionales et particulières. Nous proposons un objectif principal de développement du paysage en concordance avec la définition générale du paysage métropolitain et implicitement en cohérence avec la valeur identitaire des unités qui le composent. Nous suggérons également des objectifs spécifiques pour chaque acteur de la création de notre paysage, soit :

- B.1 Liste des enjeux de préservation et mise en valeur de la CMM en concordance avec la définition du paysage métropolitain
- B.2 Liste des enjeux spécifiques de préservation et de mise en valeur du paysage pour chacun des acteurs de développement



3. ANALYSE DU PAYSAGE

Afin de mieux comprendre l'évolution du paysage métropolitain, nous avons observé l'évolution des différentes particularités des éléments naturels et construits qui les composent.

Cette évaluation s'est faite à partir des cartes provenant de deux périodes différentes. La première, établie par la Direction des levés et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Canada) dont les renseignements ont été cartographiés en 1976 et la seconde, établie par le Centre d'information topographique, Ressources naturelles Canada d'où les limites et les toponymes ont été mis à jour en 2000, et les autres renseignements à jour en 1996 (publication 2000).

La juxtaposition de ces deux périodes, soit de 1976 et de 1996-2000, nous a permis de faire ressortir l'évolution des différents paysages depuis les vingt-cinq dernières années, de regrouper les caractéristiques paysagères similaires sous forme d'unités paysagères et de mieux comprendre le développement des éléments de composition du paysage.

3.1 L'IDENTIFICATION DES UNITÉS DE PAYSAGE

La Communauté métropolitaine de Montréal compte, à l'intérieur de son territoire, une grande variété de paysages tous aussi différents les uns des autres. Du paysage rural, au paysage naturel en passant par le paysage urbain, chacun d'eux possède ses particularités distinctives et offre, en quelques heures, une expérience spatiale variée pour les visiteurs. Sur ce territoire, le tissu urbain compose l'un des paysages les plus importants, avec sa cité, ses quartiers et ses banlieues.

Les unités paysagères résultent d'un découpage du territoire à partir de caractéristiques paysagères homogènes comprenant la topographie, la végétation, le paysage urbain, le paysage industriel, le paysage agricole et le paysage naturel. (voir carte Les unités paysagères)

On retrouve six unités paysagères sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal soit : l'unité montréalaise, l'unité ouest, l'unité centre urbain, l'unité laurentienne, le fleuve et la cité.

3.1.1 L'unité montréalaise

L'unité montréalaise correspond au territoire de la rive sud de Montréal. Elle se démarque principalement par sa plaine propice à la pratique de l'agriculture. Associée à la présence des Montérégiennes (les monts Saint-Hilaire, Saint-Bruno et Rougemont), la topographie plane de cette région les met en valeur en accentuant leur caractère. Cependant, c'est également dans cette unité paysagère que l'on retrouve la plus faible capacité d'absorption du paysage. En effet, la topographie plane combinée à l'absence de boisés de grande superficie assure une ouverture visuelle exceptionnelle sur le milieu (360 degrés). Ce territoire offre peu de possibilités d'intégrer de nouvelles infrastructures qui risquent d'altérer voire de compromettre l'équilibre visuel de celui-ci.



Dans l'ensemble de ce territoire, on identifie deux zones boisées. La première est le Bois de Verchères qui constitue la masse végétale la plus importante. Elle n'a pas subi de changements majeurs depuis les 25 dernières années. On retrouve quelques îlots de ce boisé dans l'axe nord-sud, au mont Saint-Bruno et jusque dans la municipalité de La Prairie. Ces masses végétales ont été formées par le découpage des terres agricoles. La seconde zone boisée, située dans la réserve de Kahnawake, constitue une zone protégée d'une superficie relativement considérable dans cette plaine agricole.

Le paysage agricole est composé de grandes plaines avec un défilement le long de ses routes de l'habitat rural de type traditionnel mêlé à ses exploitations de type industriel et des résidences de type urbain.

En ce qui a trait au développement urbain, on remarque un accroissement notable de son périmètre dans les vingt-cinq dernières années; certains ont même doublé, c'est le cas des municipalités suivantes : Longueuil, Brossard, La Prairie, Carignan, Saint-Amable, Sainte-Julie, Saint-Basile-le-Grand, Varennes, Boucherville, Sainte-Madeleine, McMasterville. Le développement urbain s'est fait principalement dans l'axe ouest/est, c'est-à-dire, de Longueuil vers Mont-Saint-Hilaire en passant par Saint-Hubert et Saint-Bruno-de-Montarville. C'est sans aucun doute la présence des corridors routiers formés par l'autoroute 20 et la route régionale 116 qui a influencé l'urbanisation de cette unité. Quant aux développements de moindre importance, ils sont orientés selon trois axes correspondant aux différents cours d'eau : le fleuve Saint-Laurent, la rivière Richelieu et le Bois de Verchères vers Saint-Bruno-de-Montarville. Le développement se fait soit par agglomération ou par étalement le long des routes secondaires locales et finalement les rangs.

La configuration des corridors routiers (10, 15, 30, 112, 116, 132, 133) et des infrastructures (les ponts et les viaducs des autoroutes environnantes) offre à l'utilisateur des vues panoramiques. Ces routes principales sont orientées selon l'axe des cours d'eau énumérés précédemment et entrecoupées par d'autres de manière orthogonale (N-S/E-O). On ne remarque pas de modifications majeures sur le réseau routier, mis à part le prolongement de la route 112 à Saint-Hubert et du réseau viaire des nouveaux secteurs urbains.

En ce qui a trait au réseau énergétique, les interventions sont surtout marquées dans trois secteurs. Les secteurs sont situés près de l'autoroute 30 aux abords de la municipalité de Sainte-Julie, de la route 116 dans le secteur de Beauharnois et tout récemment le long de l'autoroute 10. Les travaux concernent l'ajout de postes énergétiques et de lignes électriques construites dans les emprises existantes sauf dans le cas de l'autoroute 10.

On peut remarquer dans ce secteur la présence de cours d'eau de dimension variable allant des fossés au fleuve Saint-Laurent en passant par la décharge des ruisseaux et les rivières (Richelieu, Hudson, L'Acadie, Saint-André). De plus, quelques plans d'eau sont présents dont le lac Hertel du mont Saint-Hilaire, les lacs du mont Saint-Bruno, le lac Saint-Louis, le canal Beauharnois et le bassin de La Prairie.

3.1.2 L'unité ouest

L'unité ouest regroupe différents territoires des Basses-Laurentides, les municipalités de Vaudreuil-Dorion, d'Oka et les municipalités situées dans le secteur ouest des îles de Montréal et Jésus incluant L'île-Bizard et L'île-Perrot.



Ce paysage est caractérisé par une forte présence de milieux naturels comme les lacs des Deux-Montagnes et Saint-Louis, de nombreux parcs (Paul-Sauvé, Oka, Anse-à-l'Orme, Cap-Saint-Jacques et Île-Bizard) et des îles Perrot et Jésus.

La topographie vallonnée et la présence de boisés découpent ce territoire en une diversité de paysages intéressante. L'intégrité de ce paysage repose en grande partie sur l'harmonie entre le positionnement des champs et vergers ainsi que leur intégration aux collines. Leur emplacement semble suivre le contour des collines, faisant des transitions fluides entre la zone cultivée et l'espace boisé naturel.

Le développement urbain se concentre davantage le long des lacs Saint-Louis et des Deux-Montagnes et à la limite nord vers Mirabel. Les agrandissements des périmètres urbains sont surtout concentrés dans l'axe nord-sud de Vaudreuil, sur les îles Perrot et Bizard. Tandis que sur l'ensemble du territoire, on note un étalement urbain le long des routes locales et secondaires. Voici principalement les municipalités ayant subi des modifications majeures dans les derniers 25 ans, soit : Les Cèdres, Vaudreuil, Hudson, Saint-Lazare et Mirabel.

Le réseau routier (13, 15, 20, 40, 50, 148, 342, 344, 640) suit l'axe des cours d'eau énumérés précédemment ou l'entrecoupe de manière orthogonale (N-S/E-O). Il n'y a pas de modifications majeures, mis à part le prolongement de la route 50 et l'ouverture de certaines rues dans les agglomérations urbaines. La trame urbaine prend davantage la forme d'un large quadrillage comparativement aux longs rectangles du secteur « Est ».

Le réseau énergétique s'est modifié sur l'ensemble du territoire surtout à proximité des municipalités de Saint-Benoît et de Mirabel. Ces modifications concernent l'ajout de postes énergétiques et de lignes électriques à l'intérieur des emprises existantes mais qui ne longent pas nécessairement les routes.

3.1.3 L'unité laurentienne

La morphologie de cette unité appartient à la formation du Bouclier laurentien et se distingue ainsi des autres régions. L'unité laurentienne est composée essentiellement d'un relief ondulé et d'un couvert forestier de grandes superficies.

L'accroissement des agglomérations est surtout concentré le long des rivières L'Assomption, des Mille-Îles et du fleuve Saint-Laurent. Les périmètres urbains des municipalités de Mascouche, La Plaine, Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines, Blainville, Sainte-Thérèse, Repentigny, Le Gardeur ainsi que L'Assomption, ont subi des modifications majeures.

Le réseau routier est généralement orienté perpendiculairement aux courbes de niveau. On constate que les routes orientées dans l'axe des cours d'eau (NO-SE) sont encadrées d'un couvert forestier dense qui resserre les champs visuels. Il y a peu de modifications du réseau routier; on note seulement des ajouts dans les agglomérations et les sorties d'autoroutes.

Le réseau énergétique s'est modifié légèrement. Ces modifications correspondent notamment à l'ajout des lignes le long de la route 344.



On remarque dans cette unité, la forte présence de cours d'eau de dimension variable allant du fossé au fleuve en passant par la décharge, les ruisseaux et les rivières (Saint-Antoine, Saint-Pierre, Mascouche, des Mille-Îles, L'Assomption). Une caractéristique intéressante au sujet des rivières est la formation en méandres des rivières L'Assomption, Saint-Pierre et Mascouche.

3.1.4 L'unité centre urbain

L'unité centre urbain regroupe l'île de Montréal et l'île Jésus (Laval). Sa topographie est douce et cette partie de territoire est située au confluent des rivières des Prairies, des Mille-Îles et du majestueux fleuve Saint-Laurent. La présence combinée des parcs régionaux et de quartiers en plus des quelques îlots forestiers de l'île Jésus tire son importance en fait une zone importante car ceux-ci constituent les seuls espaces verts et boisés de cette unité.

Il s'agit d'un territoire marqué par une forte urbanisation qui s'est développée en deux phases. Le début de la sur urbanisation de 1950 à 1970 et la deuxième vague de 1970 à nos jours.

L'urbanisation de cette unité est divisée en deux secteurs à cause de la présence des deux îles. L'urbanisation est surtout concentrée sur l'île de Montréal, sur l'île Jésus, le long des rivières des Mille-Îles et des Prairies. Dans les derniers 25 ans, l'accroissement est perceptible sur l'île Jésus ainsi que sur le long des autoroutes et des routes (15, 25, 40, 148, 440). Le développement de ces zones s'est effectué selon une trame orthogonale orientée en fonction de l'axe des cours d'eau. Les agrandissements des périmètres urbains sont surtout perceptibles à l'île des Sœurs, Pointe-aux-Trembles et près de la rivière des Prairies.

Il existe un paysage agricole situé aux extrémités est et ouest de l'île Jésus. Le caractère de ce paysage est de plus en plus difficile à percevoir car il est souvent enclavé dans le tissu urbain.

3.1.5 La Cité

Au centre de l'agglomération métropolitaine, le mont Royal crée un arrière-plan boisé unique pour le centre-ville de Montréal. Son profil distinctif et la protection des perspectives visuelles sur le mont et à partir du mont ont guidé le tracé du profil « en cloche » du centre-ville montréalais.

Sur ce territoire, la ville de Montréal s'est dotée de règlements qui protègent les vues à l'intérieur de ses limites. Les dispositions qui en découlent ont été très efficaces, car elles ont permis la conservation des vues qui ont un caractère exceptionnel. Le centre-ville est indissociable du mont Royal. Ils établissent un point de repère qui se détache clairement dans le territoire métropolitain adjacent comme dans le cas des cités anciennes.²

² « Le schème de la cité a pour double archétype le bourg méditerranéen et la ville close du Moyen Âge. Dans les deux cas, il s'agit d'une forme intégrée, compacte, nettement délimitée, qui se détache en contraste sur un fond. Ce dernier a pour essence de n'être pas urbain; c'est indistinctement la campagne ou la nature. » voir BERQUE, Augustin, Les raisons du paysage p. 134.



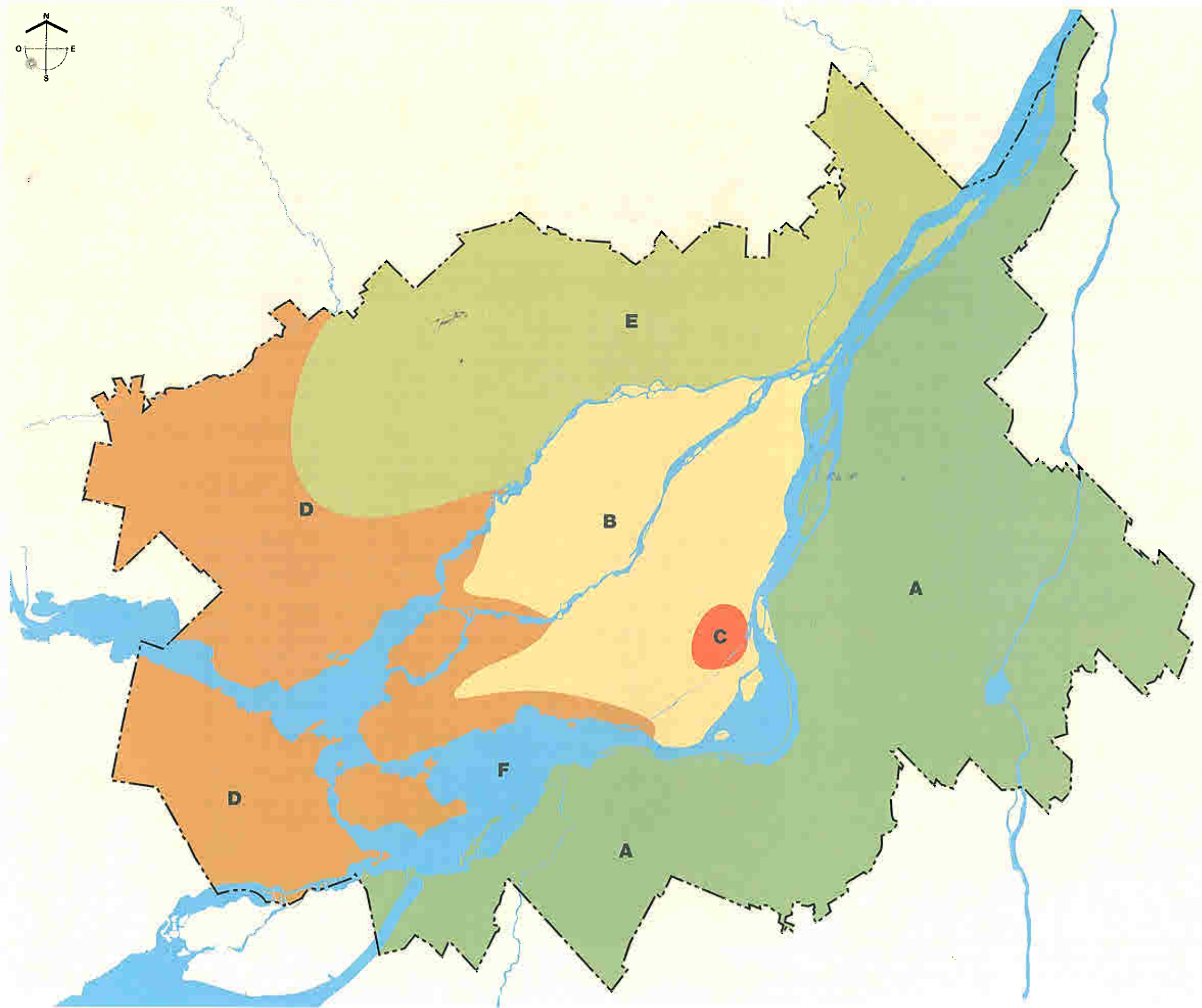
La localisation riveraine de la Cité contribue à son caractère spectaculaire à partir des ponts et des rives Sud et Nord. Plus largement, le centre-ville et le mont Royal sont un repère visuel dans le panorama métropolitain, élevé au rang d'icône, voire d'emblème.

3.1.6 Le fleuve

On ne peut passer sous silence le rôle important que le fleuve et ses tributaires ont joué dans le développement de la région métropolitaine tant au plan économique, social qu'environnemental. Sa présence a profondément influencé l'organisation spatiale du territoire métropolitain et tout particulièrement celle de l'archipel. On a qu'à penser à son influence sur l'établissement de Ville-Marie en aval des rapides de Lachine ou sur le mode d'implantation des terres agricoles (système seigneurial) tant sur les rives sud et nord du fleuve.

En ce qui a trait aux champs visuels, cette unité offre une multitude de points de vue vers l'île de Montréal ou vers les rives Nord ou Sud. Ces points de vue résultent de la vaste échelle des plans d'eau, du recul qu'ils offrent à l'observateur et de la variété des panoramas créée par le découpage des îles et leurs rives sinueuses. Selon la localisation de l'observateur, il est possible de voir différents contrastes sur le territoire. Par exemple, à l'ouest de l'île de Montréal, les points de vue sont un mélange de vues marquées au premier plan par des paysages champêtres et au second plan par le profil du centre-ville de Montréal.

Sur le plan environnemental, il représente un enjeu important, puisqu'il renferme de nombreux milieux naturels qui contribuent à la diversification des paysages.



Les unités de paysages

- A** Unité montérégienne
- B** Unité centre
- C** La cité
- D** Unité ouest
- E** Unité laurentienne
- F** Fleuve
- Limite de la CMM

LE PAYSAGE MÉTROPOLITAIN



Communauté métropolitaine
de Montréal



3.2 CONSTAT SUR LES ÉLÉMENTS DE COMPOSITION DU PAYSAGE

3.2.1 Les éléments structurants

La Communauté métropolitaine de Montréal compte à l'intérieur de son territoire une grande variété de composantes de paysage tout aussi différentes les unes des autres. Du paysage naturel, au paysage rural en passant par le paysage urbain, industriel, énergétique, naturel et historique, chacun d'entre eux possède ses particularités distinctives et offre en quelques heures une expérience spatiale unique et dépayssante pour le visiteur.

On peut les regrouper en cinq catégories structurantes : la morphologie du territoire, les milieux agricoles et naturels, l'urbanisation, les infrastructures de transport, les corridors énergétiques et les zones industrielles.³ (voir à cet effet la cartographie des cinq catégories)

À l'intérieur des grandes structures précitées, on retrouve des éléments ponctuels à caractère historique ou naturel qui se distinguent sur le territoire par leurs rôles d'attraits paysagers. On observe à l'intérieur de ces paysages des caractéristiques d'aménagement qui correspondent à des modes d'implantation ou d'organisation spatiale spécifique à chacun d'entre eux et dont on peut associer à certaines périodes du développement québécois.

3.2.1.1. La morphologie du territoire

La plaine du Saint-Laurent couvre en grande partie le territoire métropolitain, elle englobe la Montérégie, les villes de Montréal et de Laval ainsi qu'une partie du territoire des régions administratives des Laurentides et de Lanaudière. Elle se démarque par son relief plat et la présence des montérégiennes, avec au nord de son territoire un terrain plus ondulé et élevé. La présence du fleuve Saint-Laurent et de ses affluents constitue pour la population métropolitaine une barrière physique et psychologique. De façon générale, on observe à l'intérieur de ce territoire des contrastes naturels importants. Les Montérégiennes et la plaine sont les autres éléments marquants du paysage.

En effet, la dernière glaciation, la glaciation wisconsinienne, qui a débuté il y a 80 000 ans, a fortement façonné le faciès du Québec. Le poids de cet immense glacier d'une épaisseur de quelques kilomètres, a engendré un affaissement de la croûte terrestre (jusqu'à 130 mètres plus bas que le niveau actuel) permettant ainsi, à la fonte du glacier, l'invasion des eaux marines sur le continent. Dans le sud du Québec, la mer de Champlain est l'épisode proglaciaire le plus connu. Bordée au nord par les élévations du Bouclier canadien et au sud par celles des Appalaches, la mer de Champlain a envahi les basses terres du Saint-Laurent pour se retirer à la suite du retrait du glacier. De nos jours, il ne reste qu'un seul cours d'eau assurant le drainage vers l'océan, le fleuve Saint-Laurent.

Dans cette plaine du Saint-Laurent se dressent dix collines dont quatre sur le territoire de la CMM que l'on connaît sous le nom de Montérégiennes. Trois de ces collines, Saint-Bruno,

³ "Landscape has all the features of language. It contains the equivalent of words and parts of speech - patterns of shape, structure, material, formation, and function. All landscapes are combinations of these. Like the meanings of words, the meanings of landscape elements (water, for example) are only potential until context shapes them. Rules of grammar govern and guide how landscapes are formed, some specific to places and their local dialects, others universal. Landscape is pragmatic, poetic, rhetorical, polemical. Landscape is scene of life, cultivated construction, carrier of meaning. It is language." Voir SPIRN, Anne Whiston, *The Language of Landscape*, p. 15



Rougemont et Mont-Royal, contrairement à bien des croyances populaires, ne sont pas d'anciens volcans mais bien des poussées de magma qui n'ont pas atteint la surface et qui, lentement, se sont refroidies formant ainsi un amas de roches ignées intrusives. Ce phénomène s'est passé au Crétacé, une période géologique qui va de 144 à 66,4 millions d'années avant notre ère. Sous l'effet de l'érosion, à un taux de 2 mm/siècle, ces masses de roches plus résistantes que les roches sédimentaires dans lesquelles elles avaient pris place, ont été mises au jour créant ainsi les Montérégiennes que nous connaissons. Dans le cas d'Oka, que certains spécialistes considèrent comme une montérégienne, on retrouve ce phénomène de poussée magmatique mais celui-ci s'est effectué non pas dans la plaine du Saint-Laurent mais plutôt dans des roches du même type que celles que l'on retrouve dans les Laurentides; l'intrusion montérégienne nous apparaît donc sous une forme de dépression entre les principaux sommets du complexe d'Oka. Le massif de Rigaud est formé uniquement du même affleurement de roches précambriennes qui forment l'essentiel du complexe d'Oka et des Laurentides; Oka et Rigaud sont en fait le résultat d'un plissement, aussi appelé un anticlinal, qui a eu pour effet de faire affleurer le bouclier canadien par un soulèvement en forme de voûte des strates rocheuses. Notons finalement que la composition des roches des Montérégiennes, sous-saturées en quartz, en font des roches rares à l'échelle du globe terrestre.

3.2.1.2. Les milieux forestier et agricole

La forêt

Le premier impact connu de l'homme sur le paysage du sud du Québec est sans contredit le défrichage à des fins agricoles, commerciales et de subsistance. Ce que nous connaissons de la forêt précoloniale nous provient essentiellement d'études faites dans les forêts anciennes de même qu'une étude particulièrement intéressante et inusitée : l'analyse des actes notariés du XIX^e siècle. L'examen minutieux de ces actes notariés permet de reconstruire virtuellement la diversité des forêts précoloniales de même que de constater la séquence de vente des différentes essences.

« On constate que les essences les plus dispendieuses, chêne et pin, ont été exploitées les premières. De même, l'érable, le merisier et le hêtre, trois bonnes essences de bois de chauffage, ont été utilisées tôt au cours du siècle. Au fur et à mesure que les essences ont été épuisées, elles ont été remplacées par de nouvelles essences dans les ventes de bois. Ainsi, le frêne remplace le chêne pour la fabrication de douves; l'épinette et la pruche remplacent le pin comme bois de construction. L'orme, le frêne, le mélèze, l'épinette, la plaine et la pruche prennent la place de l'érable, du merisier et du hêtre comme bois de chauffage. Le cèdre, de son côté, est utilisé assez régulièrement tout au long du siècle. D'après les quantités de bois vendues, on peut également avoir une bonne idée de la physionomie de cette forêt. Le chêne y est peu abondant. Par contre, on a beaucoup de pins, surtout du pin blanc, sur les sols plus secs, de l'épinette dans les tourbières, un peu de frênes et d'ormes sur les sites plus humides, de même que du cèdre, d'ailleurs assez abondant. Les érablières, que l'on rencontre dans les milieux plutôt mésiques, sont constituées d'érable à sucre, de bouleaux jaunes, de hêtres à grandes feuilles, accompagnés de pruches. »⁴

⁴ Simard, H., 1995. L'exploitation et la transformation des forêts précoloniales du Haut-Saint-Laurent, d'après les ventes de bois consignées dans les actes notariés. M.Sc. Université de Montréal, Montréal.



Cette description tirée du mémoire de Hélène Simard fut obtenue à l'aide des actes notariés du XIX^e siècle et correspond bien à l'une des rares forêts précoloniales encore conservée de nos jours, la forêt des Muirs, située dans le Haut-Saint-Laurent. Si l'on se fie aux données recueillies, le déboisement s'est effectué sur une grande partie du territoire atteignant à son apogée en 1891, 83 % du territoire de plaine.

La grande phase de défrichage dans le sud du Québec fait en sorte que les forêts actuelles sont souvent des forêts qui ont pris naissance sur ces terres où il y avait eu autrefois des activités agricoles. Ces forêts sont donc encore jeunes, peuplées d'espèces pionnières telles que les bouleaux et les peupliers. Pour trouver des forêts matures, il faut se tourner vers les forêts résiduelles, celles qui n'ont pas subi de coupes sévères au cours du dernier siècle. Les Montérégiennes fournissent de bons exemples de forêts matures. On y retrouve, entre autres, des érablières à caryer et des chênaies, signe que ces milieux n'ont pas subi récemment de perturbations majeures de l'ampleur d'une coupe ou d'un feu de forêt.

La plaine du Saint-Laurent reste toutefois un milieu où il semble difficile de conserver de belles forêts matures. À la grande productivité des sols – la plus grande au Québec –, et la forte pression d'urbanisation s'ajoutent maintenant l'intensification de l'agriculture et le défrichage. Cette nouvelle pression sur les terres du sud du Québec est directement liée à une montée de l'intérêt pour les terres cultivables de même qu'à la modification des normes environnementales auxquelles sont soumis les agriculteurs. Toutes ces pressions sur le territoire font en sorte qu'un hectare de forêt vaut environ 700 \$ alors qu'un hectare de terre agricole vaut 4 000 \$, 6 000 \$, voire 10 000 \$.

Quant au territoire rural, il gravite en périphérie du paysage urbain. On le retrouve sous deux formes de caractère : pittoresque et industriel. Le caractère pittoresque correspond au paysage agricole traditionnel et est composé de champs bordés de haies champêtres. On les retrouve davantage dans l'unité paysagère laurentienne. Tandis que le caractère industriel correspond aux grandes terres cultivées marquées par l'absence de haies brise-vent et par une architecture agricole aux allures industrielles dans l'unité montréalaise. Ces paysages agricoles découlent des nouvelles pratiques agricoles intensives. C'est le paysage qui domine en bordure de l'autoroute 20.

Sur ce territoire, les noyaux villageois des municipalités rurales ont grandement changé au cours des dernières années. L'implantation de nouveaux lotissements est, sans aucun doute, la principale cause de cette perte de caractère. Ces petits noyaux villageois qui constituaient une richesse patrimoniale perdent leur identité paysagère au profit du caractère de la banlieue.

La transfiguration du paysage agricole

Les chercheurs ont fait état, au cours des dernières décennies, des transformations du contexte d'exploitation agricole survenues au cours du XX^e siècle. L'arrivée du tracteur, en supprimant le recours aux bêtes de travail, a réduit les besoins de superficies en pâturage. De plus, la nouvelle machinerie et de nouvelles techniques d'exploitation (labour, drainage) entraînent le réarrangement du territoire en plus grandes parcelles et la concentration des exploitations. Il en résulte une utilisation massive des terres argileuses et des grandes plaines et l'on a assisté à un déplacement de l'agriculture des sols plutôt pierreux et bien drainés vers des terres argileuses très fertiles et plus faciles à exploiter par la nouvelle machinerie. La productivité des terres a pu augmenter à la faveur des innovations dans la



sélection des semences, du contrôle phytosanitaire et de l'amendement chimique et de ce fait même, réduire la superficie nécessaire tout en maintenant le niveau de rendement.

Les gains en productivité et leurs conséquences sur les effectifs requis ont aussi été observés chez le bétail. Alors qu'elle constitue la sphère d'activité agricole principale au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, la production laitière subit également des changements profonds. Vers la fin des années 1960, la stagnation de la demande en limite les possibilités de développement. Presque au même moment, le gouvernement met de l'avant une politique d'autosuffisance céréalière qui diminue de façon substantielle le pâturage (associé à la production laitière) et favorise la fusion des parcelles céréalières. L'ensemble de ces changements du contexte d'exploitation agricole permet l'augmentation de la production et une réorganisation du territoire. Ainsi, au Québec, en l'espace de 15 ans (1965 à 1980), la production laitière par vache augmente de plus de 50 % entraînant la baisse du nombre de fermes laitières. Ce phénomène a été un facteur important de libération des terres en culture.⁵

Avec le remembrement du territoire agricole disparaissent de nombreux éléments du paysage comme les haies, les murets de pierre de même que les bâtiments agricoles et certaines maisons. On assiste dès lors à une certaine uniformisation du paysage agricole, une intensification des pratiques sur les terres les plus fertiles et l'abandon des terres moins productives. En contrepartie, on voit apparaître, sur ces terres abandonnées, des friches agricoles dans lesquelles se succèdent la végétation herbacée, arbustive puis, après des dizaines d'années, une cohorte d'espèces ligneuses.

3.2.1.3. L'urbanisation

Le tissu urbain est le plus continu dans la région et couvre une grande superficie du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Il est concentré au centre du territoire et forme un grand corridor orienté est /ouest. C'est à l'intérieur de ce corridor que l'on retrouve la plus grande et la plus dense concentration urbaine au Québec. Le territoire de la CMM renferme la moitié de la population québécoise. Sur la Rive-Sud, le corridor urbain est généré principalement par le réseau routier formé des autoroutes 20 et 30 et des routes régionales 116 et 132. Tandis que sur la Rive-Nord, c'est la présence des autoroutes 13,15, 40, 440, 640 qui explique la formation d'un corridor urbain.

Lorsque l'on observe en détail le tissu urbain des agglomérations, on distingue trois types de faciès urbain : la cité, la première génération et la deuxième génération de banlieues. Chacun correspond à une période de développement. La cité constituée par le centre-ville de Montréal et ses quartiers se démarque par une densité forte et une architecture en hauteur qui se détache clairement de la banlieue et de la plaine qui l'entourent. La première génération de banlieues est principalement située en périphérie du paysage de la cité et de ses quartiers. Implantée durant les années 50 et 70, elle se démarque principalement par une faible densité et une architecture pavillonnaire avec une végétation mature et abondante. La particularité métropolitaine réside dans les noyaux anciens, cachés à travers ce paysage où se révèle un sens d'urbanité avec la rue comme place publique et une architecture vernaculaire propre à la culture québécoise. Pour ce qui est de la deuxième génération de banlieues, on remarque deux tendances. La première découle d'une

⁵ Domon, G., 1994. La transformation du contexte d'exploitation et l'avenir des paysages agroforestiers du sud du Québec.



planification approfondie en ce qui concerne l'implantation des bâtiments et de l'architecture. On tente de créer à l'intérieur de ces quartiers des milieux de vie intéressants par l'aménagement de places publiques, l'implantation d'un mobilier urbain de qualité tout en tenant compte du caractère des quartiers existants. Contrairement à la première, la seconde tendance ne semble pas découler d'un plan ou d'une tradition d'habitation. L'image de ces nouveaux secteurs est en discontinuité avec son contexte historique, culturel et climatique. Un autre élément marquant de ces secteurs est la quasi-absence de plantation de rue qui banalise le paysage urbain.

3.2.1.4. Les infrastructures de transport

Les infrastructures de transport incluent les routes, les corridors autoroutiers, les échangeurs, les ouvrages d'art et la signalisation; elles structurent l'expérience régionale du paysage à l'échelle de la majorité des usagers. Le réseau routier joue un rôle majeur dans la création de paysages par le tracé des corridors qu'il ouvre sur le territoire. Ce réseau n'a pas qu'un rôle véhiculaire limité au transport des personnes et des marchandises. Il a aussi une valeur prépondérante dans la découverte des paysages régionaux dont il est la première vitrine et dans la définition des entrées urbaines dont il est le point d'ancrage.

Le réseau autoroutier

À cet égard, on constate que l'altération de la qualité visuelle des corridors autoroutiers est un processus continu et amplifié dans la région métropolitaine plus que partout ailleurs au Québec. L'explication en est éminemment simple. La route constitue un ouvrage permanent et à partir duquel on peut obtenir un impact visuel significatif et fort auprès d'un très grand nombre d'usagers. C'est ainsi qu'on peut, sans craindre de généraliser, établir une relation étroite entre la détérioration (lire dissonance, hétérogénéité, discontinuité et perte de caractère) des abords autoroutiers et la fréquentation du réseau. L'ensemble de la région de la CMM est fortement hypothéqué à cet égard. De plus, en dépit d'une réglementation adéquate de l'aménagement de l'emprise (chaussée, signalisation, affichage, plantation et gestion sylvicole, ouvrages acoustiques, éclairage) par le ministère des Transports, l'intervention sur le milieu riverain vient annuler cette rigueur par le déploiement de tout l'arsenal de la vitrine commerciale ou de l'arrière-cour industrielle, selon la stratégie d'occupation du sol de la municipalité.

Le réseau régional

Un phénomène qu'on dénote sur l'ensemble du territoire est celui de l'évolution du caractère du réseau routier régional vers un traitement plus urbain. La rénovation du réseau existant traversant de petites municipalités et villages intervient dans un milieu plus complexe qu'à l'origine. La mise aux normes des tracés et aménagements routiers contribue, d'une part, à banaliser les routes pittoresques d'origine et, d'autre part, à donner un caractère urbain au paysage des agglomérations et à leurs entrées par le biais des diverses mesures d'apaisement de la circulation.

Plus les contraintes sont grandes, plus les acteurs sont nombreux, plus le paysage résultant aura une chance d'avoir une personnalité ajustée au caractère du milieu. Du moins, c'est l'orientation qui se dessine à l'horizon de l'aménagement routier dans les milieux plus sensibles en raison de leur urbanisation ou de leur vocation récréative. On peut cependant regretter que ce ne soit pas toujours le cas. En effet, dans les secteurs où la pression du milieu n'exerce pas ou peu d'influence sur le processus de planification, la qualité de



nombreux paysages y perd car l'élargissement, le reprofilage ou la modification du tracé routier n'intègrent pas de valeurs de compatibilité ou d'intégration au caractère spécifique du paysage existant.

Donc si, pour une part, on peut mettre au crédit d'une amélioration de la qualité du paysage certaines interventions fines de traversées villageoises, il faut, d'autre part, exprimer la banalisation et l'uniformisation généralisée du réseau routier.

3.2.1.5. Les corridors énergétiques et les zones industrielles

Les corridors énergétiques et les zones industrielles sont des infrastructures spécialisées dont le caractère constitue un paysage en soi, souvent hors échelle et marquant considérablement le paysage des milieux avec lesquels ils ont une interface. Dans le cadre de notre discussion, les corridors énergétiques étendent leur définition aux lignes électriques, aux barrages et aux postes de distribution.

Le paysage industriel a subi (et subit toujours) de profondes modifications au cours des dernières années. Ces changements découlent principalement des nouvelles tendances mondiales. Pour mesurer leur impact, on peut faire un parallèle avec l'implantation des grands projets commerciaux qui ont complètement transformé la périphérie des agglomérations par la banalisation des grands boulevards qui en marquent les entrées. Le paysage industriel n'est pas à l'abri de ces modifications. Dans les années 70, l'activité industrielle a quitté les centres urbains pour être relocalisée en bordure des corridors autoroutiers contribuant, compte tenu du manque d'aménagement, à déstructurer et à banaliser le paysage par la formation de longs cordons linéaires et répétitifs sans signification particulière que leur vocation industrielle. On n'a qu'à penser aux parcs industriels le long des autoroutes 15, 40 et 20 pour le constater.

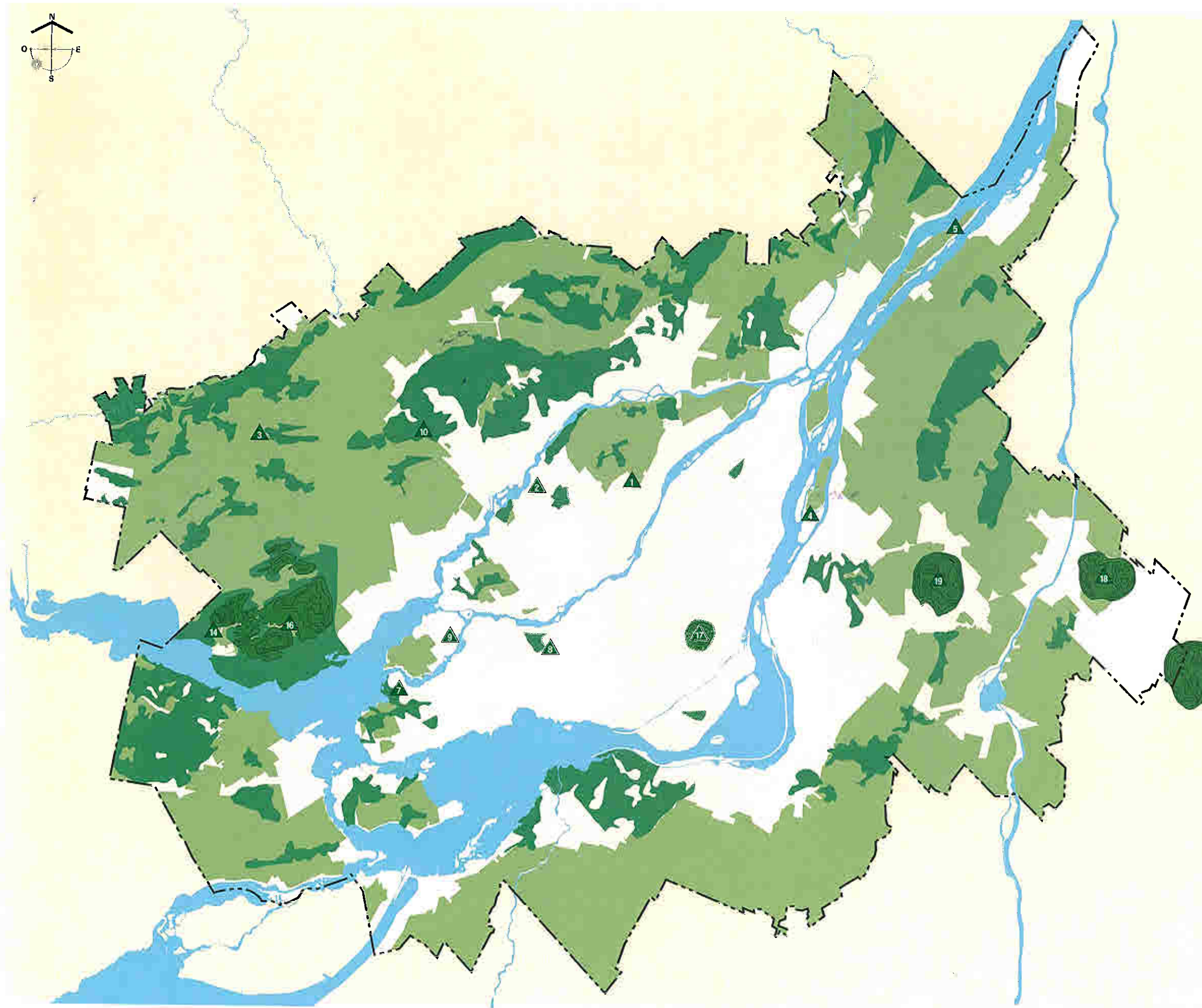
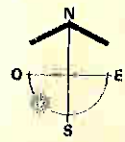
Quant aux anciens sites industriels situés à l'intérieur des agglomérations, ils sont souvent en attente de changement de vocation. Les paysages industriels en transformation qu'ils laissent voir sont plutôt délabrés - bâtiments et ouvrages abandonnés, terrains en friche - leur situation n'est pas des plus enviables. Un paysage urbain proposant le caractère évocateur de l'industrie de l'époque par le gabarit et le traitement architectural est la tendance qui prend place. Cette dynamique souvent freinée par les importants moyens financiers requis pour la décontamination a, par ailleurs, tendance à orienter les projets vers un aménagement plus raffiné en fonction d'une clientèle plus exigeante et vise aussi à compenser le désavantage du caractère peu amène du paysage.

Le changement majeur affectant les corridors énergétiques est qu'ils sont passés d'une implantation « rurale » à une implantation « urbaine et rurale » en 30 ans avec la conséquence qu'ils font partie du paysage quotidien, en se rendant au travail, dans la cour arrière, en se promenant à bicyclette. On pourrait affirmer sans risquer d'être contredit que le réseau des corridors énergétiques constitue une réserve foncière destinée à être appropriée pendant les prochaines générations. La situation en est maintenant là : les lignes de transport d'énergie sont de plus en plus intégrées dans les réseaux récréatifs car, à l'instar du réseau routier, elles mènent presque partout, elles constituent une servitude permanente et se prêtent à une grande variété d'usages dont peut bénéficier la collectivité métropolitaine. C'est une situation qui présente plusieurs analogies avec celle des emprises ferroviaires dont le potentiel d'intégration au réseau de découverte du paysage régional est loin d'être épuisé.

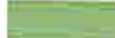







La situation diffère pour les postes de distribution en raison des nuisances sonores qu'ils induisent. Cette contrainte conduit habituellement à l'application de mesures d'intégration au milieu environnant qui soient acceptables à la collectivité résidente. Une amélioration continue de la situation est perceptible dans les secteurs fortement résidentiels.

Pour les autres ouvrages (barrages, réservoirs, centrales), Hydro-Québec a généralement réussi à développer des relations positives avec les collectivités en organisant l'interprétation patrimoniale et technologique des équipements, en développant des partenariats avec des groupes de mise en valeur du paysage (Éco-nature/rivière des Mille-Îles, Centrale Rivière-des-Prairies/Ile-de-la-Visitation) et en soutenant des projets environnementaux et récréatifs associés ou non à ses ouvrages. Il est significatif que la mise en valeur de ces paysages ayant une forte personnalité n'a toutefois pas été abordée.



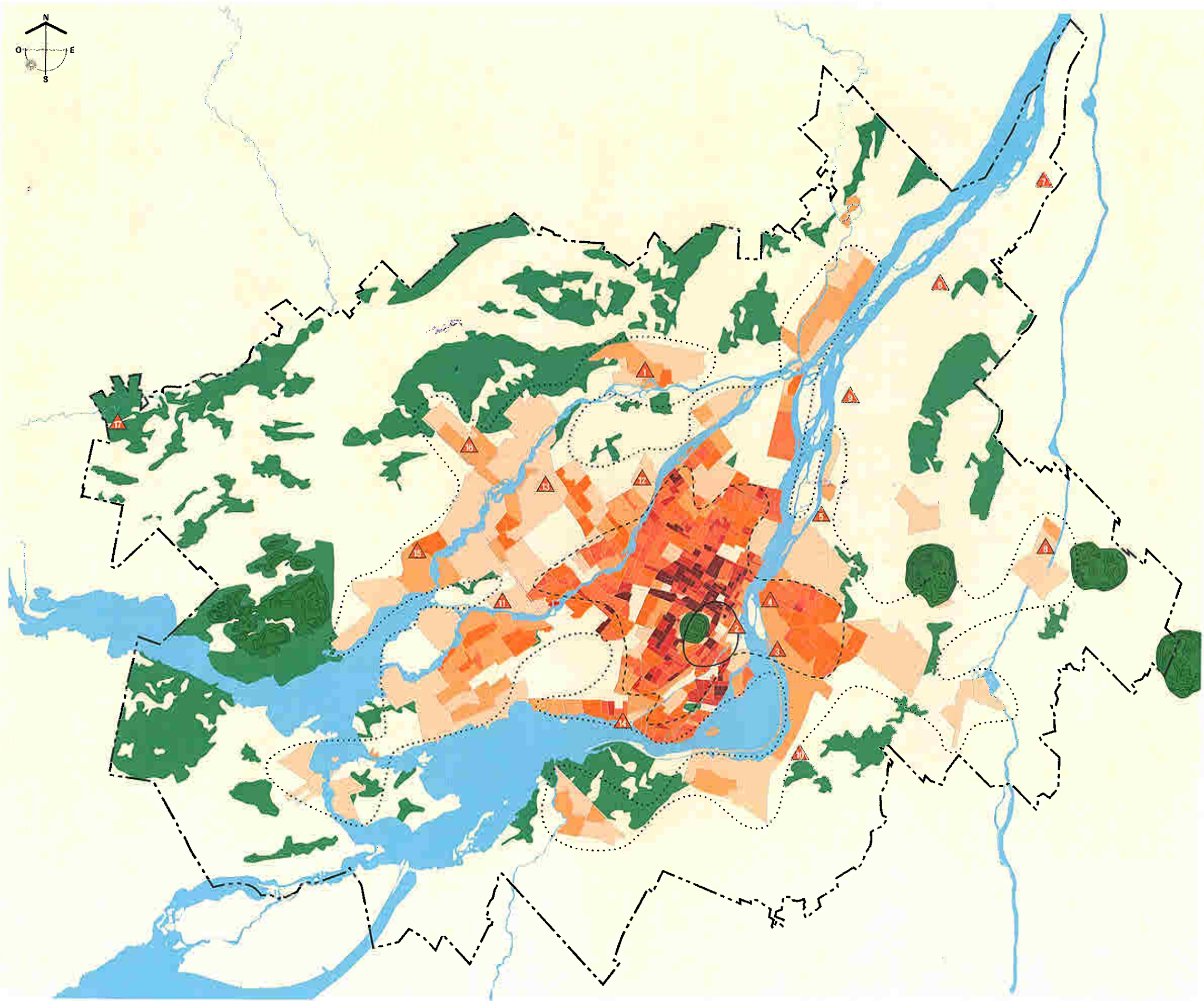
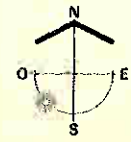
Les milieux agricole et naturel

-  Zone agricole
-  Zone boisée
-  Zone blanche
-  Aires protégés (voir figure 7.2 pour légende des éléments d'attrait)
-  Montérégiennes
-  Limite de la CMM

LE PAYSAGE MÉTROPOLITAIN



Communauté métropolitaine
de Montréal



L'urbanisation

- La Cité
- 1ère génération de banlieue
- 2ième et 3ième générations de banlieue
- Zone boisée
- Montérégiennes
- Petits centre-villes et noyaux villageois
(voir figure 7.2 pour légende des éléments d'attrait)
- Limite de la CMM

Densité de population en 1996

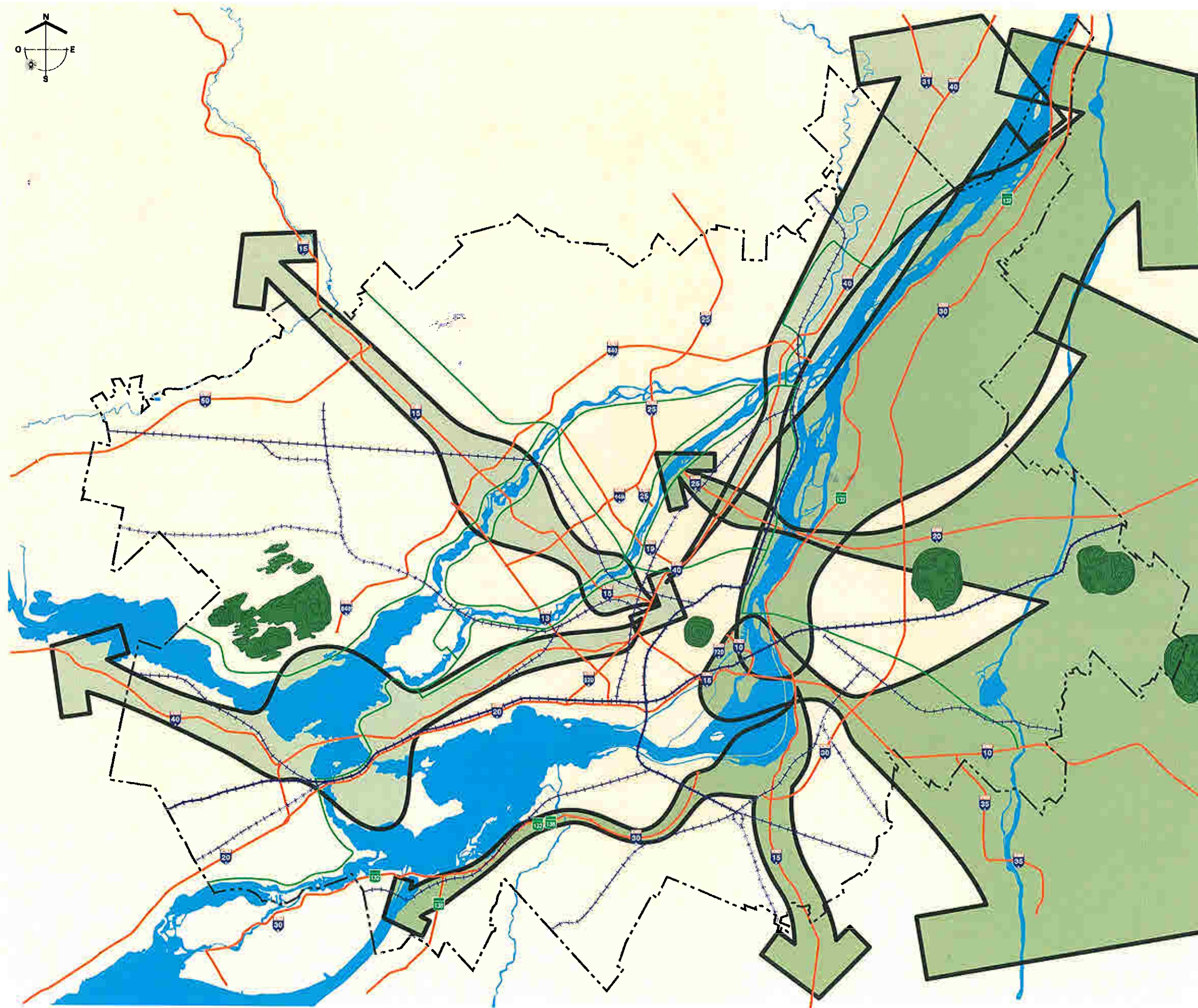
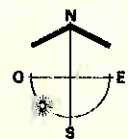
Nombre de personnes au km²

	11 500 à 45 000 (117)
	8 100 à 11 500 (97)
	6 100 à 8 100 (90)
	4 200 à 6 100 (92)
	3 200 à 4 200 (81)
	2 000 à 3 200 (99)
	800 à 2 000 (86)
	0 à 800 (107)







LE PAYSAGE MÉTROPOLITAIN

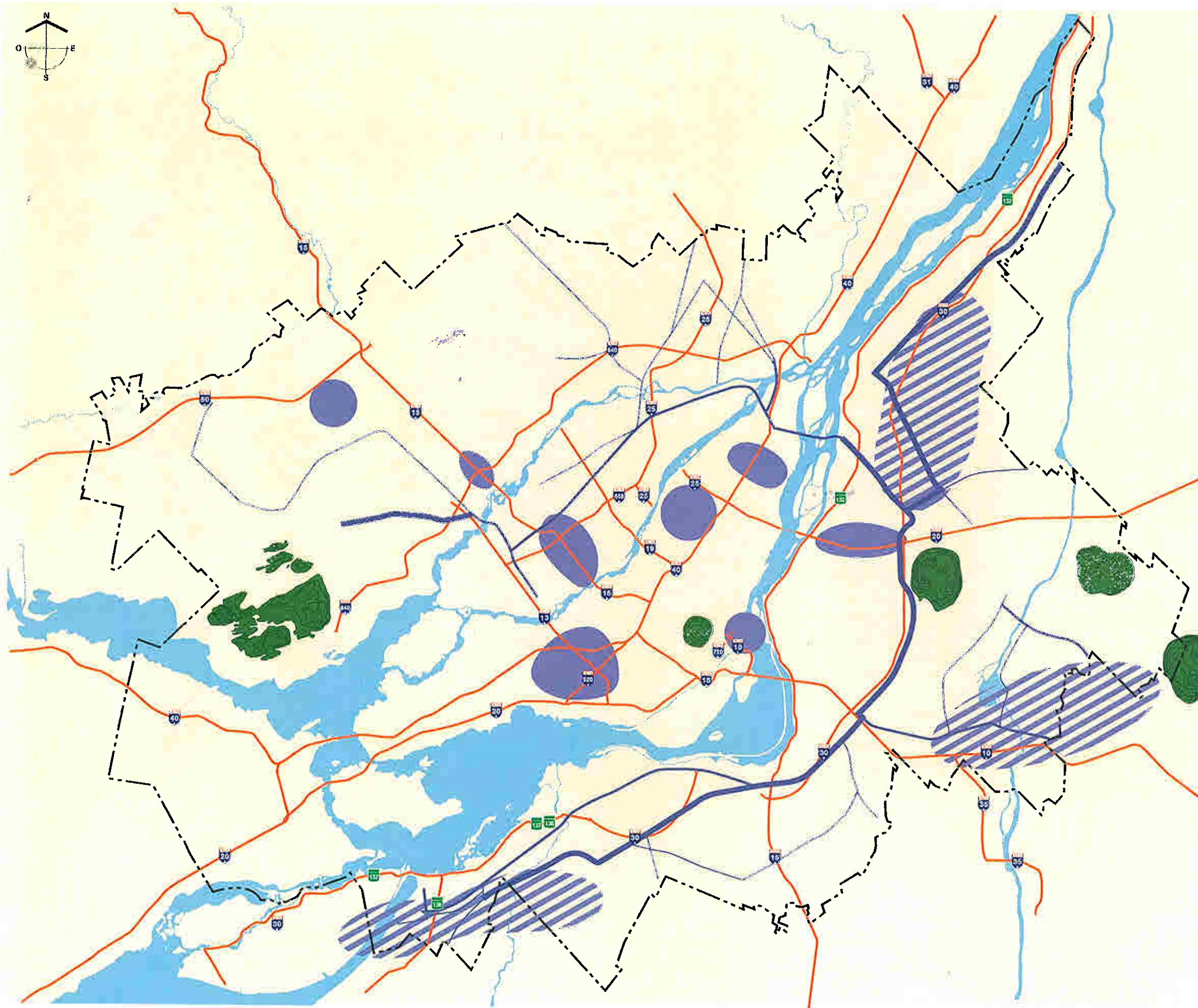
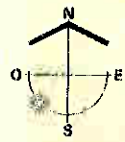


Communauté métropolitaine
de Montréal









**Les infrastructures de transport;
Corridors autoroutiers, ferroviaires et fluvial**

-  Autoroute
-  Voles ferrées
-  Route verte (piste cyclable)
-  Champs visuels des routes principales
-  Montérégiennes
-  Limite de la CMM



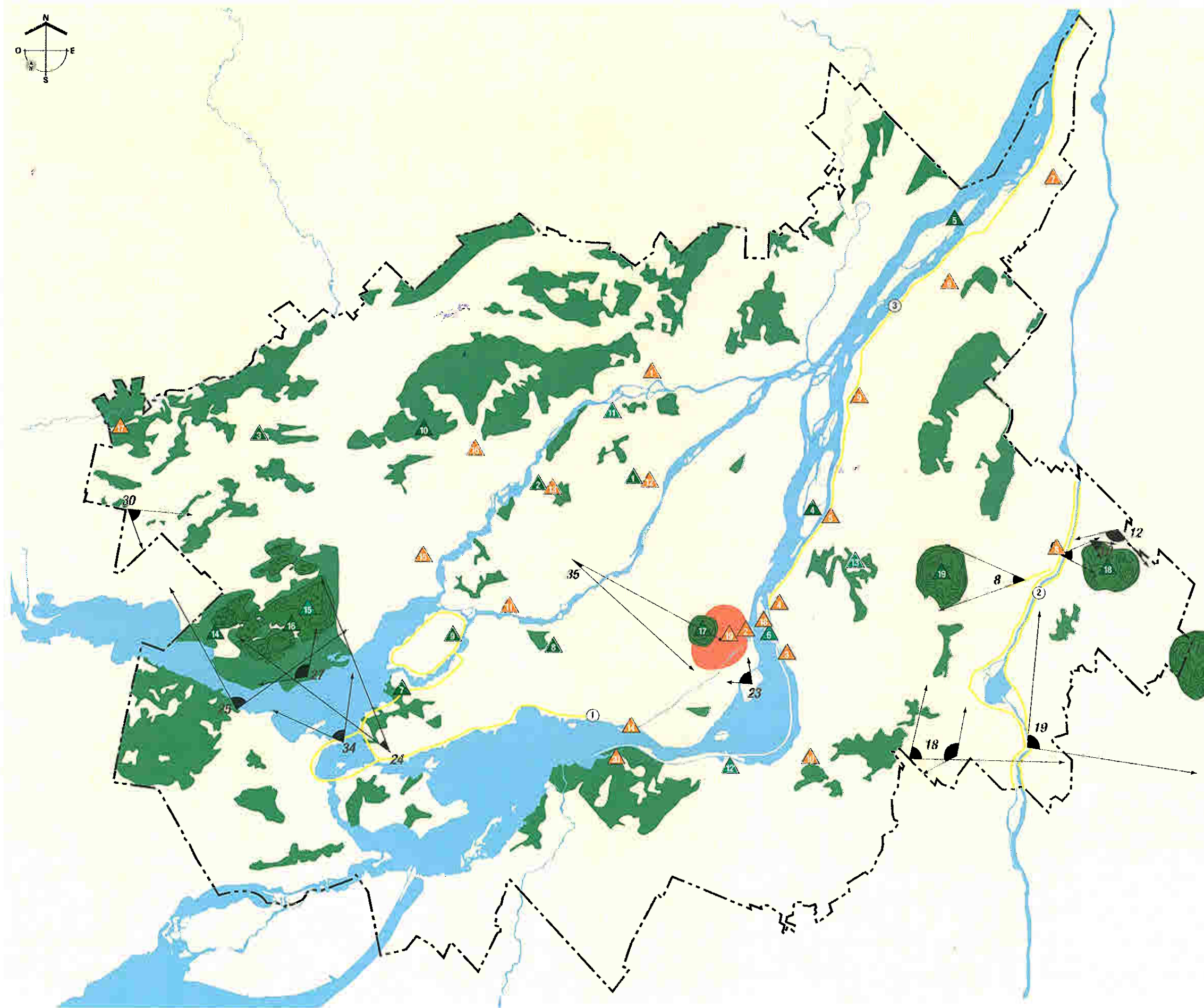
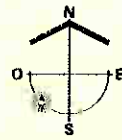
Les corridors énergétiques et les zones industrielles

-  Corridor énergétique de lignes à haute tension
-  Concentration de lignes à haute tension
-  Zones industrielles
-  Axes routiers principaux
-  Montérégiennes
-  Limite de la CMM

LE PAYSAGE MÉTROPOLITAIN



Communauté métropolitaine
de Montréal



Les éléments d'attraits

-  Aire protégée / milieu naturel
-  Plein air
-  Patrimonial, historique et culturel
-  Circuit de découverte
-  Point de vue exceptionnel
-  La cité
-  Zone boisée
-  Montérégienne
-  Limite de la CMM

Note : voir figure 7.2 pour légende des éléments d'attraits et des points de vue

LE PAYSAGE MÉTROPOLITAIN



Communauté métropolitaine de Montréal



3.2.2 Les éléments ponctuels d'attraits paysagers

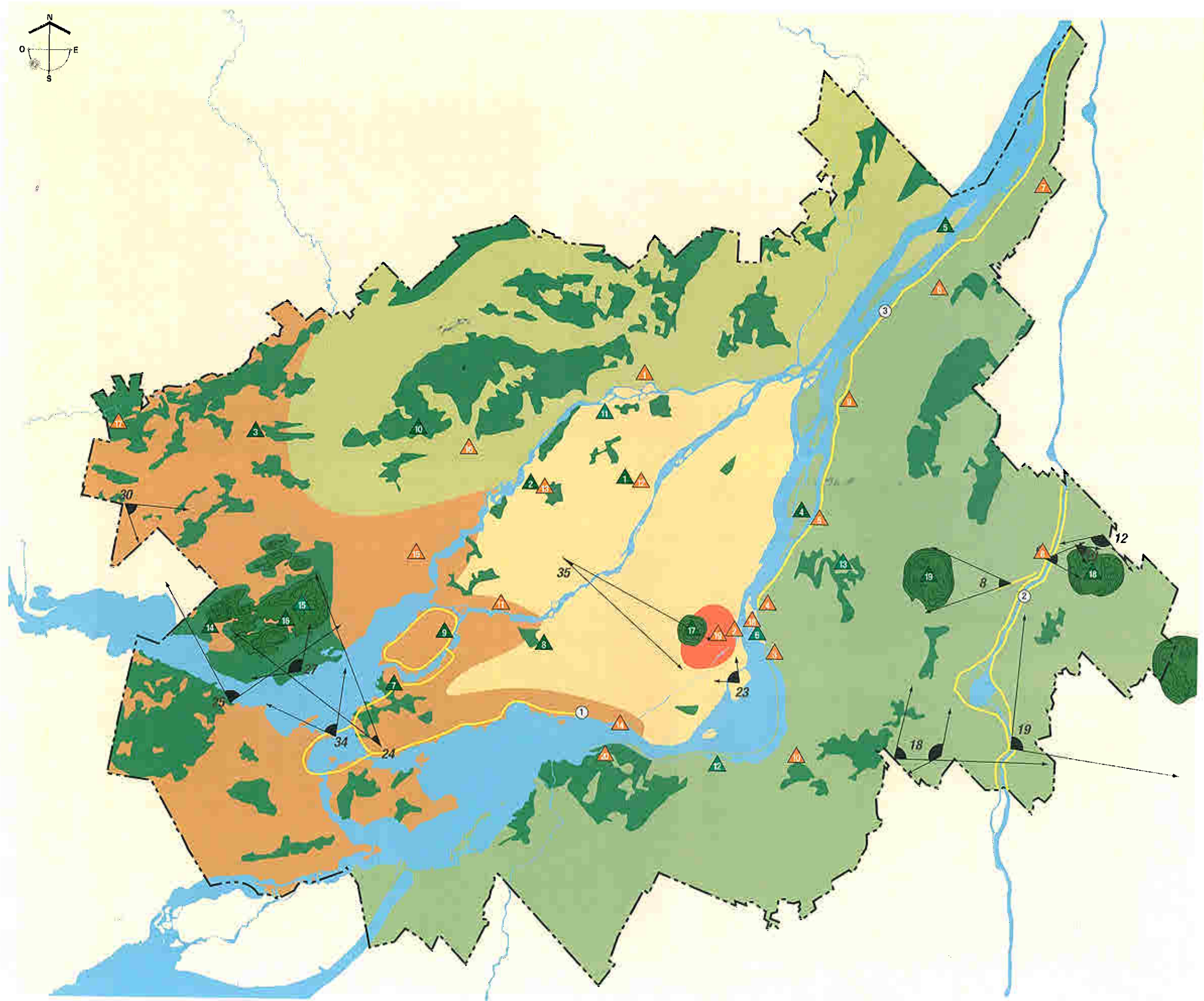
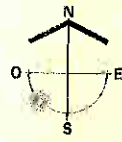
Les attraits paysagers correspondent aux différents phénomènes sociaux, économiques, culturels, naturels qui ont façonné ou marqué le paysage à différentes époques et auxquels notre société est attachée.

Dans le cadre de cette analyse, nous avons consulté les différents guides touristiques publiés par des maisons d'édition spécialisées dans le domaine et par les bureaux touristiques de chacune des régions concernées. (Voir à cet effet la bibliographie la carte Éléments d'attraits ainsi que les photographies).

À la suite de l'analyse des différents guides touristiques, nous pouvons regrouper les différents attraits touristiques en quatre catégories :

- **Historique, culturel et patrimonial** : fait référence aux aspects spécifiques de la culture québécoise. On n'a qu'à penser aux réserves amérindiennes. Elles correspondent aux sites patrimoniaux du territoire, comme les anciens cœurs de villages ou centres-villes dans lesquels on retrouve un regroupement d'anciens bâtiments résidentiels, institutionnels ou industriels.
- **Naturel** : regroupe les différents éléments naturels du paysage métropolitain qui permettent de pratiquer certaines activités ludiques ou de contemplation. On peut penser au fleuve, aux Montérégiennes, aux réserves naturelles, etc.
- **Loisir** : sont des équipements ou infrastructures de grande dimension qui permettent la pratique d'activités de plein air sur de longues distances comme, par exemple, le réseau de pistes cyclables.
- **Circuits** : peu présents sur le territoire, les circuits sont des parcours reliant les attraits du territoire tout en offrant la possibilité d'admirer des panoramas. Dans l'ensemble du territoire, seuls trois circuits sont répertoriés dans les guides touristiques. Il s'agit de la route des Pionniers, du chemin des Patriotes et du chemin du Roy.

Après une consultation des principaux guides touristiques, le territoire métropolitain est bien pourvu d'attraits paysagers. Sur l'ensemble des attraits répertoriés, on remarque qu'ils sont surtout ponctuels sur la totalité du territoire et qu'il y a peu de promotion du paysage d'ensemble. À cet effet, le fleuve Saint-Laurent, la vallée du Richelieu et les Montérégiennes constituent des attraits naturels de grande envergure.



Identification des ensembles et des éléments d'attrait de portée métropolitaine

Unités paysagères

- Unité montérégienne
- Unité centre
- La cité
- Unité ouest
- Unité laurentienne
- Zone boisée
- Montérégienne
- Fleuve
- Limite de la CMM

Éléments d'attrait

- Aire protégée / milieu naturel
- Plein air
- Patrimonial, historique et culturel
- Circuit de découverte
- Point de vue exceptionnel

Note : voir figure 7.2 pour légende des éléments d'attrait et des points de vue

LE PAYSAGE MÉTROPOLITAIN



Communauté métropolitaine de Montréal

Légende de la carte des éléments d'attrait



AIRES PROTÉGÉES / PLEIN AIR

- B1.** Centre de la nature www.ville.laval.qc.ca
Considéré comme l'un des plus beaux parcs urbains en Amérique du Nord, le centre de la nature est un immense îlot de verdure étalé sur plus de 4 km², endroit privilégié pour les activités de plein air. Gamme d'activités récréatives et éducatives.
- B2.** Parc de la Rivière-des-Mille-Îles www.parc-mille-iles.qc.ca
Une partie du parc est reconnue refuge faunique
Plus grand parc naturel dans la région métropolitaine.
Point de départ d'excursions écologiques en canot, kayak, chaloupe, pédalo et ponton.
- D3.** Parc régional du Bois de Belle-Rivière
- F4.** Parc national des Îles-de-Boucherville
- F5.** Îles de Verchères et Île Ronde
- F6.** Île Jean-Drapeau (plage Doré)
- D7.** Parc-nature du Cap-St-Jacques
- D8.** Parc-nature du Bois-de-Liesse
- D9.** Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard
- D10.** Parc du Domaine vert
- B11.** L'Île Garth désignée par le gouvernement du Québec comme réserve écologique. Il s'agit de la plus grande île non perturbée par l'activité humaine de la rivière des Mille-Îles, constituant un écosystème forestier exceptionnel et l'habitat de plusieurs espèces menacées et de la municipalité de Bois-des-Filion.
- A12.** Ville Ste-Catherine, Récréo-Parc
- A13.** Parc régional de Longueuil
- D14.** Parc national d'Oka
- D15.** Saint-Joseph-du-Lac
- D16.** Colline d'Oka
- C17.** Mont-Royal
- A18.** Mont St-Hilaire
- A19.** Mont St-Bruno

A Unité montréalaise

D Unité ouest

B Unité centre

E Unité laurienne

C La cité

F Fleuve



PATRIMONIAL, HISTORIQUE ET CULTUREL

- E1.** Terrebonne, le site historique de l'Île-des-Moulins
- C2.** Vieux-Port et Vieux-Montréal
- A3.** Saint-Lambert (vieux)
- A4.** Vieux-Longueuil
- A5.** Vieux-Boucherville
- A6.** Vieux-Verchères
- A7.** Contrecoeur
- A8.** Vieux-Beloeil
- A9.** Vieux-Varenes
- A10.** La Prairie
- D11.** Vieux-Ste-Dorothée
- B12.** Vieux-St-Vincent-de-Paul
- B13.** Vieux-Ste-Rose
- DF14.** Canal Lachine (vieux bâtiments industriels)
- D15.** Vieux-St-Eustache
- E16.** Vieux-Ste-Thérèse
- D17.** Lachute
- F18.** La Ronde, Casino de Montréal
- C19.** Le Centre-Ville et autres attraites connexes
- A20.** Réserve Indienne de Kahnawake



POINTS DE VUE EXCEPTIONNELS SUR LES MONTÉRÉGIENNES

- A8.** Autoroute 116 vers la municipalité de Saint-Bruno. Agglomération urbaine dans un milieu rural et agricole entre McMasterville et Saint-Bruno.
- A9.** Autoroute 116 vers le mont Saint-Hilaire. Entrée à la municipalité du mont Saint-Hilaire. (pont Beloeil – Saint-Hilaire), agglomération urbaine.
- A10.** Intersection à Saint-Hilaire (petite agglomération urbaine).
- A12.** Autoroute 116 de Sainte-Madeleine vers le mont Saint-Hilaire. Milieu rural.
- A18.** Autoroute 10 vers les Cantons de l'est à la hauteur de la rivière Acadie. Milieu rural et agricole. *Point de vue remis en question depuis la construction de la ligne Hertel des Cantons.*
- A19.** Autoroute 10 vers les Cantons de l'est. Pont traversant le Richelieu. Milieu agricole. *Point de vue remis en question depuis la construction de la ligne Hertel des Cantons.*
- B23.** Milieu fluvial et urbain.
- D24.** Sainte-Anne-de-Bellevue, petite agglomération urbaine. Parc des Écluses – lieu de plaisance. Point de vue renommé. Parc des écluses – site patrimonial. Point d'observation au niveau de l'eau.
- DF25.** Quai / Traversier pour Oka. Traversée saisonnière (avril à novembre). Ouverture sur les abords de l'eau (entre le développement résidentiel sur les rives à Hudson).
- D27.** Entrée parc Paul-Sauvé (parc d'Oka). Ouverture dans le paysage après être sorti du village d'Oka.
- D30.** Route 148 de l'autoroute 50 au village de Saint-Hermas.
- DF34.** Autoroute 40, pont de l'île-aux-Tourtes.
- B35.** Autoroute 15 / de l'échangeur Saint-Martin en passant par l'échangeur de la Concorde vers la sortie Salaberry.

CIRCUITS DE DÉCOUVERTE

1. Circuit auto et piste cyclable de l'ouest de la Ville.
2. Circuit auto le long de la rivière du Richelieu.
3. Circuit auto et piste cyclable le long de la 132.

LE PAYSAGE MÉTROPOLITAIN



Communauté métropolitaine
de Montréal

Le paysage d'intérêt

Photos extraites de guides touristiques



Centre de la Nature à Laval

Buon (documentaire officiel de Laval, 2003-2004)



Terrebonne

70 - Luc Lanthier, Guide touristique officiel de Laval, 2003-2004



Pointe-du-Moulin, ouest de la Ville

Société D'histoire et d'interprétation du patrimoine de l'Ouest-de-l'Île, Guide touristique officiel de Montréal, 2003-2004



Saint-Lin des Laurentides

Pavé Dorval, Miravalles Rivière, Guide touristique officiel de Laval, 2003-2004



Rivière des Mille Îles

Photo S. M. Lavoie, Guide touristique officiel de Laval, 2003-2004



Verger, Deux-Montagnes

4400 Deux-Montagnes, Guide touristique officiel de Laval, 2003-2004

LE PAYSAGE MÉTROPOLITAIN



Communauté métropolitaine
de Montréal



3.3 CONSTAT SUR LES OUTILS DE GESTION

La notion de paysage demeure à peu près absente de notre cadre légal et réglementaire. Le mot est totalement absent des lois et règlements fédéraux. Il ne se retrouve que dans une poignée de lois du Québec dans lesquelles le paysage devient l'un des éléments de quelque chose de plus vaste à protéger, comme la biodiversité ou le patrimoine naturel, mais jamais une entité à protéger en soi, pour sa valeur intrinsèque. L'absence d'une véritable notion de paysage dans notre cadre législatif signifie aussi l'absence de réponse claire à la question de savoir à qui revient la tâche de reconnaître les paysages, d'en établir la valeur et de savoir de qui relève la responsabilité de protéger, de préserver ou de mettre en valeur les paysages.

Au Québec, comme au Canada, nous sommes donc encore loin d'une initiative comme la *Convention européenne du paysage*⁶, adoptée par le Conseil de l'Europe en octobre 2000. Bien qu'il ne soit pas encore en vigueur, ce traité s'efforce de donner une définition large du paysage, reconnaissant que cette réalité « désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »⁷. Il sort la notion de paysage de la simple conception de beauté et de nature en précisant que la convention porte « sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains » et en ajoutant qu'elle concerne « tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés »⁸. Il promeut aussi l'intégration du paysage « dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage »⁹. La *Convention européenne du paysage* convient donc d'un rôle des pouvoirs publics dans l'identification, la préservation et la mise en valeur des paysages sur un large spectre qui va des splendeurs de la nature aux ensembles bâtis en passant par les interfaces visuelles.

Cette initiative européenne s'inscrit d'ailleurs directement dans la ligne de pensée de divers états membres qui, au cours des années 1990, ont adopté des mesures législatives dont le paysage constitue la préoccupation première. Outre l'affirmation d'une volonté d'agir à l'égard du paysage, on remarque, dans les cas observés¹⁰, que ces lois débouchent sur la création ou l'octroi de pouvoirs et responsabilités à l'égard du paysage à des instances publiques. Ces instances se situent au niveau fédéral et cantonal en Suisse, au niveau des Länder (provinces) en Allemagne. En France, l'approche est transversale, la Loi paysage ayant inscrit la prise en compte obligatoire du paysage dans le code de l'urbanisme et le code rural, instruments relevant de l'État et des collectivités territoriales.

⁶ Conseil de l'Europe, *Convention européenne du paysage*, Florence, 20.X.2000, Série des traités européens – n° 176. Au 1^{er} septembre 2003, le traité avait été signé par 27 états européens mais ratifié par 7 états seulement soit 3 de moins que le nombre requis pour son entrée en vigueur.

⁷ Id., a. 1

⁸ Id., a. 2

⁹ Id., a. 5

¹⁰ Confédération suisse, *Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage*, RS 451.0, 1^{er} juillet 1966 et *Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage*, RS 451.1, 16 janvier 1991; République française, *Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques* (généralement citée sous le vocable : *Loi paysage*); République fédérale allemande, *Gesetz über Naturschutz und Landschaftspflege* (*Loi sur la protection de la nature et la conservation du paysage*), 21 septembre 1998.



Malgré la faiblesse des mesures législatives et l'absence d'une véritable approche transversale, le Québec n'est pas pour autant entièrement dépourvu d'outils d'intervention. Au niveau provincial, trois textes législatifs comprennent des dispositions visant la protection du paysage pour sa seule valeur intrinsèque¹¹. Une fois mise de côté la *Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., c. C-33.1)*, qui ne s'applique que sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, il reste la *Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)* et la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01)*. La première permet au gouvernement de désigner des arrondissements naturels sur la base de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente l'harmonie naturelle d'un territoire¹². La seconde autorise la constitution d'aires désignées à titre de paysage humanisé, et ce, à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine¹³.

La mise en œuvre de ces deux lois suppose toutefois un certain intérêt national des paysages visés et une volonté d'action du gouvernement à leur égard. Par ailleurs, toutes ont pour objet le paysage naturel, même si celui-ci peut avoir été transformé ou modelé par l'action humaine. Elles ne couvrent donc pas les paysages construits bien que la protection de tels paysages puisse être la conséquence accessoire de la protection du paysage naturel. L'article 1 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* est d'ailleurs clair sur le fait que l'objectif vise à sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec.

Il y a donc une multitude de paysages de la région métropolitaine qui échappent, soit par leur échelle, soit par leur nature, aux catégories qui permettraient de requérir l'une des formes de protection établies par les lois relevant du gouvernement. Dans une cohérence avec une orientation métropolitaine, une action municipale pour leur sauvegarde s'avère alors nécessaire. Deux questions se posent : la légitimité de l'intervention et l'existence de pouvoirs pour agir.

Si l'on se réfère à la Charte du paysage québécois, instrument de concertation adopté par le Conseil du paysage québécois¹⁴, il existe une légitimité sociale et politique d'intervention des autorités à l'égard du paysage. En effet, la charte affirme l'intérêt public du paysage et la responsabilité individuelle et collective qui en découle¹⁵. Elle avance que chaque communauté est responsable de la valeur paysagère qu'elle attribue au territoire qu'elle occupe, que les interventions des propriétaires fonciers et des organismes engagent leur responsabilité à l'égard des valeurs collectives et publiques du paysage et que les collectivités locales, régionales et nationales sont les garantes et les gestionnaires du paysage¹⁶.

¹¹ Par opposition à d'autres lois, comme la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9), dont l'effet sur le paysage est accessoire au but premier visé.

¹² Cf. l'article 1, paragraphe i) et la section III du chapitre III de la loi.

¹³ Cf. l'article 2, quatrième sous-alinéa et le chapitre I du titre IV de la loi.

¹⁴ Le Conseil du paysage québécois regroupe les membres des ordres et associations professionnelles représentant les principaux domaines d'activité susceptibles de toucher le paysage : agronomes, aménagistes régionaux, archéologues, architectes, architectes paysagistes, arpenteurs-géomètres, biologistes, économistes, géographes, ingénieurs forestiers, urbanistes, urbanistes et aménagistes municipaux. La Charte du paysage québécois a été adoptée par le Conseil en janvier 2000.

¹⁵ Préambule de la Charte du paysage québécois.

¹⁶ Ibid.



Si l'on adhère aux énoncés de la charte, la Communauté métropolitaine de Montréal, en tant que collectivité régionale métropolitaine dotée de pouvoirs et d'obligations à l'égard de l'aménagement du territoire, a donc certains devoirs à l'égard du paysage et, partant, une légitimité d'action. Par ailleurs, bien que les paysages n'y soient pas expressément mentionnés, la loi constitutive de la Communauté¹⁷ ainsi que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) appuient cette légitimité. Elles découlent, d'une part, du fait que le schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté doit « déterminer toute partie du territoire présentant (...) un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique »¹⁸ et, d'autre part, du fait qu'il doit délimiter « les parties du territoire (...) qui présentent un intérêt métropolitain et déterminer leur vocation »¹⁹. Il est raisonnable de conclure que les paysages d'intérêt métropolitain entrent dans les champs d'intervention définis par ces deux articles des lois attributives des pouvoirs de la Communauté sur l'aménagement du territoire. En fait, l'urgence première réside dans la reconnaissance juridique des paysages. L'inclusion des paysages dans le schéma métropolitain, outil réglementaire, représente donc une étape importante de cette reconnaissance.

Une fois admise la légitimité, les pouvoirs d'agir directement sur le paysage s'avèrent tout de même limités. C'est essentiellement à travers la mécanique de planification métropolitaine et de conformité des outils locaux d'urbanisme que l'intervention est possible. Le premier pas consiste donc, dans le schéma métropolitain d'aménagement et de développement, à identifier les paysages d'intérêt métropolitain et à fixer les objectifs qui s'y rattachent. Cette identification se révèle particulièrement importante en raison de la nature des paysages et de leur champ visuel qui s'étendent souvent sur plusieurs municipalités et même sur le territoire de plus d'une MRC. Les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*²⁰ permettent à la Communauté d'inscrire, dans le document complémentaire du schéma, toutes les règles générales ou particulières à mettre en œuvre dans les règlements d'urbanisme municipaux. Il est donc possible d'élaborer une série de règles d'urbanisme adaptées à la nature et aux caractéristiques spécifiques des paysages. Les mesures de contrôle utilisables sont diverses. On peut penser à régir l'utilisation du sol, l'architecture, l'implantation au sol, l'intégration architecturale, la plantation ou l'abattage d'arbres, les reculs, les volumes, les matériaux. Le défi réside surtout dans un choix judicieux des moyens en fonction des objectifs à atteindre et de l'échelle des paysages et aussi dans la combinaison efficace d'outils de contrôle qui n'ont pas été pensés dans un but premier d'intervention sur le paysage.

3.4 IDENTIFICATION DES ENSEMBLES DE PORTÉE MÉTROPOLITAINE ET DES ÉLÉMENTS D'ATTRAITES ET DESCRIPTION DE LEUR VALEUR IDENTITAIRE

La formulation d'une valeur identitaire pour un paysage procède d'une démarche de caractérisation des traits distinctifs et typiques d'un lieu ou d'une région dans un objectif de mise en valeur et de protection des éléments reconnus comme fondamentaux ou structurants. Le paysage métropolitain, composé des six unités de paysage, exprime une valeur identitaire correspondant, pour chacune, à son développement historique, culturel et

¹⁷ Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal (L.R.Q., c. C-37.01).

¹⁸ Article 5, paragraphe 6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

¹⁹ Article 127, paragraphe 4 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.

²⁰ Articles 5 et 6.



environnemental. Il résulte en un patron d'occupation du territoire typique et en un nombre et une diversité d'attraits qu'on y retrouve.

Dans une première étape d'exploration de paysages identitaires, nous avons regroupé par unité de paysage les éléments dominants reconnus dans la littérature à caractère touristique. La sélection des attraits a été faite de façon à identifier ceux qui constituent les traits dominants du paysage des unités. Ce choix de classement nous amène à identifier certains éléments d'attraits à une unité alors qu'ils s'étendent sur plus d'une unité (par ex. Parc de la rivière des Mille-Îles, canal Lachine).

Cet inventaire n'exclut pas la présence d'autres paysages d'intérêt qui caractérisent la région métropolitaine mais dont la valeur identitaire n'est pas encore confirmée à ce jour par des gestes de mise en valeur.

Les points de vue exceptionnels identifiés sont réputés à une échelle régionale et accessible à un grand nombre d'usagers (voir la carte Identification des ensembles et des éléments d'attraits de portée métropolitaine).

<i>Ensemble de portée métropolitaine</i>	Éléments d'attraits	Valeur identitaire
Unité montréalaise	<p><i>Aires protégées naturelles / plein air</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Ville Ste-Catherine, Récréo-Parc- Parc régional de Longueuil- Centre de conservation de la nature du mont St-Hilaire <p><i>Parc national du mont St-Bruno</i></p> <p><i>Patrimonial, historique et culturel</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Saint-Lambert (vieux)- Vieux-Longueuil- Vieux-Boucherville- Vieux-Verchères- Vieux-Varenes- Vieux-La Prairie- Contrecoeur (vieux)- Vieux-Beloeil- Canal Soulanges- Canal de Beauharnois- Bassin de La Prairie- Parc historique de la Pointe-du-Moulin (Notre-Dame-de-L'Île-Perrot)- Réserve indienne de Kahnawake <p><i>Loisirs</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Piste cyclable du canal Vaudreuil-Soulanges- Virée des berges : piste cyclable de l'estacade de	La plaine, la ruralité pittoresque et ses paysages ouverts



<i>Ensemble de portée métropolitaine</i>	Éléments d'attraits	Valeur identitaire
	<p>la voie maritime du Saint-Laurent (Virée des berges)</p> <ul style="list-style-type: none">- Piste cyclable (canal de Chambly) <p><i>Points de vue exceptionnels</i></p> <p>8. Route 116 vers le mont Saint-Bruno. La municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville. Agglomération urbaine dans un milieu rural et agricole entre McMasterville et Saint-Bruno-de-Montarville</p> <p>9. Route 116 vers le mont St-Hilaire. Entrée à la municipalité de Mont-Saint-Hilaire. (pont Belœil - Saint-Hilaire), agglomération urbaine. Intersection à Saint-Hilaire (petite agglomération urbaine)</p> <p>10. Intersection à Saint-Hilaire (petite agglomération urbaine)</p> <p>18. Autoroute 10 vers les Cantons de l'Est à la hauteur de la rivière Acadie. Milieu rural et agricole. ²¹</p> <p>19. Autoroute 10 vers les Cantons de l'est. Pont traversant le Richelieu. Milieu agricole. ¹</p> <p>26. Vue sur le mont Royal à partir de la route 132</p>	
Unité centre urbain	<p><i>Aires protégées naturelles / plein air</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Centre de la nature : Considéré comme l'un des plus beaux parcs urbains en Amérique du Nord, le centre de la nature est un immense îlot de verdure étalé sur plus de 4 km, endroit privilégié pour les activités de plein air. Gamme d'activités récréatives et éducatives.- Parc de la rivière des Mille-Iles. Une partie du parc est reconnue refuge faunique. Plus grand parc naturel dans la région métropolitaine. Point de départ d'excursions écologiques en canot, kayak, chaloupe, pédalo et ponton.- Parc-nature de l'île-de-la-Visitation et la centrale Rivière-des-Prairies- L'Île Garth désignée par le gouvernement du Québec comme réserve écologique. Il s'agit de la plus grande île non perturbée par l'activité humaine de la rivière des Mille-Îles, constituant un	L'urbanité déployée

²¹ Point de vue menacé depuis la construction de la ligne Hertel des Cantons.



<i>Ensemble de portée métropolitaine</i>	Éléments d'attraits	Valeur identitaire
	<p>écosystème forestier exceptionnel et l'habitat de plusieurs espèces menacées et de la municipalité de Bois-des-Filion</p> <ul style="list-style-type: none">- Grands parcs de Montréal (Lafontaine, Maisonneuve, Angrignon, Bellerive)- Jardin botanique de Montréal. <p>Patrimonial, historique et culturel</p> <ul style="list-style-type: none">- Vieux-St-Vincent-de-Paul- Vieux -Ste-Rose <p><i>Points de vue exceptionnels</i></p> <p>23. Milieu fluvial et urbain</p> <p>35. Vue sur le mont Royal à partir de l'autoroute 15, de l'échangeur Saint-Martin en passant par l'échangeur de la Concorde vers la sortie Salaberry</p>	
La Cité	<p><i>Aires protégées naturelles / plein air</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Le mont Royal <p>Patrimonial, historique et culturel</p> <ul style="list-style-type: none">- Croisière historique sur le Canal Lachine- Vieux-Port et Vieux-Montréal- Le Centre-Ville <p><i>Points de vue exceptionnels</i></p> <ul style="list-style-type: none">- À partir du mont Royal, vers le fleuve, le lac des Deux-Montagnes, les Montérégiennes (Saint-Hilaire, Saint-Bruno et Rougemont.) et les Laurentides	Une ville accolée sur une île qui se détache clairement de son contexte



<i>Ensemble de portée métropolitaine</i>	Éléments d'attraits	Valeur identitaire
Unité ouest	<p><i>Aires protégées naturelles / plein air</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Parc régional du Bois de Belle-Rivière - Parc-nature du Cap-St-Jacques - Parc-nature du Bois-de-Liesse - Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme - Parc du Domaine vert - Parc national d'Oka - Saint-Joseph-du-Lac - Colline d'Oka <p>Patrimonial, historique et culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vieux-Ste-Dorothée - Canal Lachine (vieux bâtiments industriels) - Vieux-St-Eustache - Lachute <p>Points de vue exceptionnels</p> <p>24. Sainte-Anne-de-Bellevue, petite agglomération urbaine. Parc des Écluses - lieu de plaisance. Point de vue renommé. Parc des écluses site patrimonial. Point d'observation au niveau de l'eau</p> <p>27. Entrée parc Paul-Sauvé (parc d'Oka). Ouverture dans le paysage après être sorti du village d'Oka.</p> <p>30. Route 148 de l'autoroute 50 au village de Saint-Hermas.</p> <p>34. Autoroute 40. pont de l'Île-aux-Tourtes</p>	La villégiature et les paysages ouverts
Unité laurentienne	<p>Patrimonial, historique et culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terrebonne, le site historique de l'Île-des-Moulins - Vieux-Ste-Thérèse 	La grande forêt ondulée et ses paysages « fermés »
Le fleuve	<p><i>Aires protégées naturelles / plein air</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Parc national des Îles-de-Boucherville - Îles de Verchères et Île Ronde - Parc Jean-Drapeau (plage Doré) - Îles Notre-Dame et Sainte-Hélène <p>Loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Excursions nautiques sur le fleuve, les rapides de Lachine <p>Points de vue exceptionnels</p> <p>25. Quai / Traversier pour Oka. Traversée saisonnière</p>	Les vues grandioses sur le fleuve



<i>Ensemble de portée métropolitaine</i>	Éléments d'attraits	Valeur identitaire
	(avril à novembre). Ouverture sur les abords de l'eau (entre le développement résidentiel sur les rives à Hudson) 31. Vue sur le centre-ville et le mont Royal à partir du pont Champlain 32. Vue sur le centre-ville et le mont Royal à partir du pont Jacques-Cartier	

De grands acteurs de développement ont façonné et continuent de faire évoluer le paysage. Le constat sur la valeur paysagère de chaque élément structurant est :

Éléments structuraux	Valeur identitaire
– La morphologie du territoire	– L'échange des regards et la résonance des panoramas
– Les milieux naturel et rural	– La mosaïque pittoresque
– L'urbanisation	– La diversité de l'urbanité
– Les infrastructures de transport	– La signature des paysages et les entrées urbaines
– Les corridors énergétiques et les zones industrielles	– Le réseau de découverte des paysages

Élaborons quelque peu sur les implications plus concrètes qui peuvent découler de la reconnaissance de ces valeurs.

L'échange des regards et la résonance des panoramas introduit la préoccupation de considérer que les panoramas ne se confinent pas aux belvédères et à certains sites ou parcours identifiés pour leur caractère panoramique. Cet énoncé suggère que la responsabilité à cet égard soit partagée par les deux rives d'un plan ou cours d'eau, par les interventions en plaine influençant les vues sur les Montérégiennes et le Bouclier canadien et réciproquement. Ceci implique aussi que la sensibilité d'un panorama doit être identifiée afin que l'essentiel de son intégrité soit assuré. À titre d'exemple, on peut soulever la question de la revégétation de la bordure du fleuve, face à la ville de Longueuil. Est-ce que ce choix d'aménagement a pris en considération la pérennité d'un panorama sur le fleuve et l'île de Montréal ?

La mosaïque pittoresque décrit la structure de paysage qui résulte d'une occupation agricole qui évolue (friche, remembrement, déboisement, haie brise-vent, changement de culture, ferme industrielle, etc.) et qui s'imbrique à une trame forestière de plus en plus sollicitée



(culture de conifères, reboisement, acériculture, renaturalisation spontanée, peuplement riverain, etc.). Comme on peut le constater, au-delà d'une classification triviale (boisé/agricole), la cohérence du paysage naturel et rural est d'une grande sensibilité et doit comme tel être l'objet de suivi et de recommandations pouvant influencer sur les pratiques et la gestion du territoire via l'UPA, le MAPAQ, les regroupements forestiers et les associations environnementales.

La *diversité de l'urbanité* se construit avec le temps et la constance dans une façon d'aménager. C'est ce que le territoire de la CMM révèle. Il y a là une richesse qui offre un très bon potentiel, mais dont la vulnérabilité est toujours présente. Il devient stratégique pour les collectivités de créer leur image qui est une autre façon de s'approprier leur histoire, leur territoire et leur culture. On est donc loin du laisser-faire; les savoir-faire développés en aménagement dans divers contextes d'intervention (recyclage, protection, création) depuis 30 ans sont là pour s'appliquer. Ceci impose de préciser les règles du jeu qui régissent la production de cette diversité de projets urbains qui tapissent le territoire. L'habitat urbain se décline dans un langage fort diversifié mais qui implique toujours une intention planifiée dans le respect d'une identité valorisée. C'est à cette condition que se constitue un *paysage urbain* créé selon une palette dont les orientations doivent être clairement énoncées.

La *signature des paysages et les entrées urbaines* sont deux points d'ancrage pour manifester l'identité régionale. La logique du transport privé dominant toute notre approche de reconnaissance du territoire, il en découle l'importance de considérer le réseau routier comme le premier informateur sur les caractéristiques du « terroir ». Le traitement du réseau de voirie doit refléter, au-delà des exigences de sécurité, les particularités des paysages qu'il traverse. La route peut être revalorisée en regard de ce rôle et des interventions régionales devraient cibler des parcours à fort potentiel.

Le *réseau de découverte des paysages* est un projet majeur qui mobilise une vision globale de création d'un nouveau regard sur le paysage régional, tout comme les pistes cyclables régionales ont pu le faire. Les corridors énergétiques et les zones industrielles offrent le potentiel d'être investis par la reconnaissance des paysages qu'ils permettent de découvrir en inversant le rôle de repoussoir que l'aménagement leur fait généralement jouer. Il existe suffisamment de projets exemplaires au Québec pour encourager une telle approche.

3.5 PROPOSITION D'UNE DÉFINITION DE LA VALEUR IDENTITAIRE DU PAYSAGE DE LA CMM

Le paysage de la Communauté métropolitaine de Montréal se caractérise par la présence à la fois de l'urbain et de la plaine rurale traversés par le fleuve et animés par la présence de quatre sommets des Montérégiennes avec, au nord, les terrasses qui marquent le pied du Bouclier canadien. La partie centrale de la métropole, véritable cité flanquée de ses quartiers, se dresse sur une île au centre de la plaine comme un symbole puissant du centre économique et culturel du Québec, et jadis, du Canada. Les corridors d'accès sont ses grandes routes nationales et régionales et sa porte d'entrée la plus majestueuse est le pont Champlain.

L'identité du paysage de la CMM se fonde sur les éléments structurants de son territoire et se construit par la convergence des actions de mise en valeur du paysage dans la gestion des multiples interventions qui s'y déploient. Comme l'illustre la définition qui précède, la valeur identitaire du paysage de la CMM s'exprime en une vision et une expérience globales



échappant au découpage de la réalité en fonctions ou vocations. La valeur identitaire formule ici les caractères spécifiques qui font que la CMM a, en regard de ses paysages régionaux, une identité à nulle autre pareille. Ce sont les références desquelles procède l'action en matière de protection, de création et de gestion du paysage.

3.6 LE BILAN

Le paysage est en constante évolution mais cette évolution doit se faire en concordance avec sa valeur identitaire. Malheureusement, le paysage est en perte d'identité principalement due à un conflit d'usages entre ses fonctions.

La population ne se rend compte de son attachement au paysage que quand il est déjà profondément modifié et que les impacts sont irréversibles. Il est primordial que le citoyen de la CMM se réapproprie les moyens de faire reconnaître son droit à un paysage de qualité et de demander à tous les acteurs du développement que des actions positives extérieures de réhabilitation soient posées en ce sens.

L'incohérence des pratiques aménagistes

En aménagement, les acteurs s'appuient de plus en plus sur l'expertise professionnelle. Dans certains cas, cette expertise est même outillée en matière de protection et de mise en valeur des paysages. Là où le bat blesse, c'est que les intentions aménagistes sont toujours limitées en regard d'un temps et d'un objet d'aménagement particulier. Elles échouent donc fréquemment à développer une cohérence d'ensemble à défaut d'orientations applicables à une échelle plus vaste et d'objectifs clairs en matière de paysage.

La non-résolution des interfaces

Le paysage étant une expérience de lieux, de parcours, de découvertes, les dissonances dans le traitement des interfaces soulignent l'évidence de l'incompatibilité grandissante des règles d'aménagement qui guident diversement les affectations du territoire. À la différence de la courtoisie, les coutures se voient et semblent l'œuvre d'un tailleur aveugle.

La diversité des paysages

L'ensemble du territoire de la CMM exprime encore un bon degré de diversité dans le caractère de ses paysages dans le gradient du construit au naturel. De nombreux points du territoire ont conservé un paysage encore typé qu'on découvre dans une séquence dominée soit par l'alternance, la transition ou la rupture selon le secteur. La reconquête et la protection des berges, la protection légale des grands parcs, l'application de la loi de protection des terres agricoles ainsi que la relative densité de l'habitat ont contribué à limiter l'étalement urbain jusqu'à ce jour. Avec pour résultat, un paysage qui possède encore des traits distinctifs à mettre en valeur et, dans de nombreux secteurs, un potentiel encore existant de revalorisation.

L'absence de promotion des grands paysages

On s'attache au détail du paysage, au site et c'est important. Mais il est illusoire de penser que la mise en valeur des grands paysages se réduit à la somme des gestes d'aménagement sur le territoire. La valeur des grands paysages est d'une autre nature et relève d'une autre échelle d'observation et de planification. Reconnaître leur identité permet de l'imposer au processus de planification des grands projets et de la décliner dans l'ensemble de l'outillage réglementaire. Actuellement, aucune mesure ne régule l'ensemble de la matrice paysagère,



cette préoccupation n'est appropriée par aucune instance sous prétexte qu'elle interpelle plusieurs juridictions territoriales et ministérielles.

La négligence des entrées urbaines

Les municipalités de la CMM et le ministère des Transports sont encore loin d'avoir efficacement réagis à l'urgence d'intervenir pour endiguer la disparité et la confusion des entrées de villes et villages. Dans la plupart des cas, un grand tort a déjà été fait mais l'expertise en matière de revalorisation de ces paysages existe et est bien adaptée à la spécificité du milieu québécois. Dans un contexte de compétitivité entre les entités municipales, le traitement du paysage local (noyau, entrées, traits distinctifs du caractère urbain) constitue le principal atout que les municipalités peuvent afficher comme valeur ajoutée à la qualité de vie, tous les autres ayant souvent été nivelés.

La banalisation de l'habitat

L'urbanisation rapide du territoire, les canons de la pensée aménagiste et la relative inculture historique des aménagistes et des promoteurs ont eu un effet très perturbateur sur l'habitat. Il y a eu un phénomène de rupture de toute référence à la variété et à la validité des modèles d'interventions présents dans nos villes et nos villages et pouvant être interprétés dans l'habitat contemporain.

Le respect du patrimoine n'impose pas la servilité au concepteur mais devrait autoriser les acteurs du développement à établir les balises qui freinent les dérives stylistiques que l'on observe en ville, en banlieue ou dans le tissu rural. Si les noyaux anciens ou les grands projets d'habitation sont pourvus de principes qui les guident et orientent la réflexion, ailleurs, le résultat est déplorable et le constat alterne entre l'outrance de l'*hétéroclite* ou la nullité du *banal*. Là encore, il y a place à une revalorisation de ces paysages urbains sans identité par l'introduction de traits distinctifs, de principes d'implantation qui contribuent à afficher une signature paysagère aux nouveaux milieux de vie de la collectivité. Car l'habitat se transforme sur plusieurs générations et la création d'un paysage de qualité s'œuvre à cette échelle de temps.



4. LES ENJEUX

Le paysage de la Communauté métropolitaine de Montréal peut s'exprimer en cinq grands enjeux.

4.1 LE PAYSAGE IDÉALISÉ VERSUS LA RÉALITÉ

On parle peu de paysage au Québec et sur le territoire de la CMM. Il y a très peu de cartes postales et peu d'illustrations dans les guides touristiques sur le paysage d'ensemble de la CMM. On pourrait y voir un indice du peu d'attachement au paysage ou encore une preuve de notre capacité à faire abstraction de ce qui est « laid » en ne retenant que ce qui est beau donc notre propension à idéaliser notre environnement. En effet, on a l'impression que le paysage est une ressource inépuisable au Québec.

L'image idéale à laquelle on se réfère est que notre territoire est reconnu pour ses grandes forêts, ses campagnes verdoyantes avec des vues pittoresques sur de petites parcelles de champs ponctuées par la maison de l'habitant. Le paysage vernaculaire est encore vaste et ouvert, traversé par des cours d'eau parsemés de nombreux noyaux villageois construits selon une architecture particulière. Pourtant, la population s'inquiète lorsqu'il y a perte de paysage, par exemple lorsqu'on coupe des arbres même en banlieue éloignée. Il est primordial que le citoyen de la CMM se réapproprie le droit de s'attacher au paysage et de demander aux grands acteurs du développement que des actions positives de réhabilitation soient posées en ce sens.

Sans extrapoler trop loin, on peut observer un phénomène croissant de résistance envers les atteintes au paysage à l'instar de la mobilisation croissante des collectivités à l'égard des nuisances environnementales. Il est clair que le débat sur la valeur attribuée au paysage peut varier au sein d'une même population et exprimer des attentes contradictoires. Ce qui demeure évident, c'est que la protection du paysage est appelée à devenir un paramètre sur lequel il faudra débattre au chapitre de la qualité du cadre de vie et du développement durable. En effet, il constitue progressivement un enjeu et un lieu d'arbitrage identifié par la société civile et qui ne pourra plus être amalgamé à une question d'environnement ou de patrimoine tout en y étant souvent lié.

4.2 L'INCOHÉRENCE DU PAYSAGE OU LA PERTE DE LA VALEUR IDENTITAIRE

Le paysage subit une perte de ses qualités en raison principalement des conflits d'usage entre les fonctions urbaines, les corridors routiers et les corridors énergétiques. La question du paysage doit déboucher sur une démarche intégrée de valorisation dans tous les secteurs de l'aménagement du territoire car aucune norme, réglementation ou mesure correctrice ne peut supplanter une réflexion intégrée au processus de planification de l'aménagement.

À un autre égard, on peut également pointer une perte pour le paysage lorsqu'on constate que l'ancienne toponymie du paysage devient étrangère aux nouveaux résidents, perd toute référence aux lieux et tombe dans l'oubli. On peut parler d'un phénomène d'érosion culturelle où disparaît la valeur identitaire du paysage. Dans le même temps, notre imaginaire est nourri de ces fantaisies toponymiques baptisant les nouveaux lieux de vie de



noms évocateurs de ce que le paysage local n'est pas ou n'est plus : *Les grands prés verts, Le Domaine des bois*, etc. détournant ainsi le paysage de son sens.

Pour renverser ce mouvement, la CMM aura à se prononcer sur la *culture* du paysage qu'elle entend développer et l'effort de sensibilisation qu'elle y consacrera. Pour donner un sens au paysage, il faut qu'on lui appose une signature qui le distingue et qui consacre la valeur ajoutée du paysage au plan régional et local. De même que les régions réceptrices d'une clientèle touristique, la CMM n'aura d'autre choix que d'approfondir la connaissance et la diffusion de la qualité de son terroir pour en dégager une signature typique de son paysage, d'y relier la culture et le tempérament collectifs, les traditions, l'économie, les savoir-faire. C'est un défi qu'ont su relever avec succès de nombreuses régions ou quartiers pour reconquérir leur identité après une profonde déprise (agricole, industrielle ou touristique). Sans être dramatique, la situation doit être prise en main rapidement car les moyens d'y remédier sont souvent longs à mettre en place.

4.3 LA RECONNAISSANCE DU PAYSAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA CMM

La nécessité de passer par une première étape de reconnaissance de la valeur du paysage a une incidence et prime sur toute autre action ou stratégie d'aménagement. C'est un engagement à faire cheminer tous les acteurs de l'aménagement du territoire vers une convergence de vues.

Tout en reconnaissant que les paysages reflètent les transformations multiples des pratiques territoriales d'une société, les interventions qui découlent de cette reconnaissance doivent donc :

- tenir compte de sa spécificité et de ses caractères particuliers;
- reposer sur une connaissance adéquate de ses dimensions temporelle, géographique, économique, patrimoniale, culturelle, écologique et esthétique;
- s'appuyer sur un exercice participatif et démocratique de la collectivité en vue d'assurer l'équité lors de tout arbitrage;
- assurer un développement durable fondé non seulement sur la viabilité économique mais aussi sur le droit des citoyens à vivre dans un cadre de vie qui leur soit culturellement significatif.²²

4.4 L'OUTILLAGE DE L'INTERVENTION

Pour se doter de moyens d'action, la CMM se doit d'innover ou du moins d'influencer le cadre juridique et législatif existant afin d'enrichir son outillage pour la valorisation des paysages. Nous reprenons en essence les propositions générées par le Groupe de travail ad hoc pour la région métropolitaine réalisées dans le cadre de la Stratégie des aires protégées.²³

Dans l'orientation de privilégier une diversité de moyens pouvant doter la CMM d'un réel leadership en matière de paysage régional, rôle qu'elle semble pouvoir jouer adéquatement plus que toute autre instance, les avenues qui s'offrent sont :

²² Charte du paysage québécois, Conseil du paysage québécois, 2000 (www.paysage.qc.ca).

²³ ROULEAU, Claude, 2001. Stratégie québécoise sur les aires protégées, P. 72-76.



- la création d'une loi-cadre du paysage (un mécanisme intégrateur pour réagir à la fragmentation des outils de protection existants);
- l'amendement de la Loi sur les biens culturels pour donner un statut aux paysages;
- l'inclusion la catégorie « paysages » (Classe V de l'UICN) à la Politique des aires protégées et identification des paysages à protéger en milieu urbain et péri urbain et inclusion dans la Politique des aires protégées du gouvernement du Québec;
- intégrer le principe de la description des paysages dans les schémas d'aménagement. Ceux-ci devront par la suite être intégrés aux plans d'urbanisme et aux plans de zonage ;
- l'identification des paysages typiques présents sur le territoire et faisant l'objet d'une intention de valorisation soit par la protection ou par l'application de critères aux nouveaux projets.

Il faut également que la CMM soutienne la mise en place des moyens d'intervention visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement des paysages.

4.5 LA CMM AU CŒUR DES ACTEURS

En se donnant la mission d'intégrer la valorisation des paysages à son action, la CMM se doterait d'un rôle accompagnateur auprès des acteurs du développement afin d'influencer leurs choix et leur savoir-faire.

Le travail de la CMM pourrait se regrouper autour des axes suivants :

- Développement de la connaissance sur le paysage de la CMM en vue d'en dégager les caractères distinctifs et d'en formuler les orientations et les priorités de valorisation dans le cadre d'une politique globale;
- Sensibilisation des acteurs institutionnels, associatifs et économiques à la mise en valeur du paysage et réflexion en continu sur la convergence des vues et le développement de moyens (outils) d'action;
- Obtenir l'adhésion des acteurs du développement sur des objectifs communs et la formulation par ces acteurs de mesures d'intervention cohérentes avec ces objectifs;
- Assurer un suivi de l'état du paysage sur un long terme permettant d'évaluer et de réguler les actions engagées.



5. **BIBLIOGRAPHIE**

BERQUE, Augustin, Les raisons du paysage, de la Chine antique aux environnements de synthèse, France, Éditions Hazan 1995, 190 p.

Charte du paysage québécois, janvier 2000, 4 p.

CONSEIL DE L'EUROPE, Convention européenne du paysage, Rapport explicatif, Édition provisoire 2000, 14 p.

CONSEIL DE L'EUROPE, Convention européenne du paysage, Florence, 20.X.2000, Édition provisoire 2000, 10 p.

COSTE, Christine et al, Québec, avec une section sur les activités de plein air, Paris, Lonely Planet Publications, novembre 2002, 438 p.

ENVIRONNEMENT QUÉBEC et Communauté urbaine de Montréal, Stratégie québécoise sur les aires protégées, Groupe de travail ad hoc milieu urbain et périurbain, Rapport final, décembre 2001, Ministère de l'Environnement du Québec, Direction régionale de Montréal, 94 p.

QUÉBEC, Guide touristique officiel, Montréal, (Tourisme Montréal) 2003-2004, 128 p.

QUÉBEC, Guide touristique officiel, Laurentides, (Association touristique des Laurentides), 2003-2004, 184 p.

QUÉBEC, Guide touristique officiel, Laval, (Tourisme Laval) 2003-2004, 68 p.

QUÉBEC, Guide touristique officiel, Lanaudière, (Tourisme Lanaudière) 2003-2005, 80 p.

QUÉBEC, Guide touristique officiel, Montréal 2003-2004, 167 p.

QUÉBEC, Les encyclopédies du voyage / Étranger, Paris, Guide Gallimard, 404 p.

Le Québec « Un nouveau monde : la Terre ». GEO no. 140, Octobre 1990, 272 p.

SPIRN, Anne Whiston, The Language of Landscape, Yale University Press, New Haven and London, 1998, 326 p.

Bourque, P.-A., 1997-2001. http://www.ggl.ulaval.ca/personnel/bourque/intro.pt/planete_terre.html. in. Département de géologie et de génie géologique de l'Université Laval.

Domon, G., 1994. La transformation du contexte d'exploitation et l'avenir des paysages agroforestiers du sud du Québec. Trames. 9, 13-19.

Paquette, S., 1995. Dynamique du paysage agroforestier au XIX^e siècle : le cas du Haut-Saint-Laurent. Université de Montréal, Montréal.



Simard, H., 1995. L'exploitation et la transformation des forêts précoloniales du Haut-Saint-Laurent d'après les ventes de bois consignées dans les actes notariés. M.Sc. Université de Montréal, Montréal.

Charte du paysage québécois, Conseil du paysage québécois, 2000 (www.paysage.qc.ca).

ROULEAU, Claude (Dir.) 2001. Stratégie québécoise sur les aires protégées, Groupe de travail ad hoc milieu urbain et périurbain, Rapport final. Directions régionales de Montréal et de Laval du ministère de l'Environnement du Québec en collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire de la Communauté urbaine de Montréal : Montréal. 94 pages.